



COMMENT RÉARMER LA FRANCE SUR LE PLAN MILITAIRE

Par William THAY, président du Millénaire

Matthieu HOCQUE, directeur adjoint des études



AVANT-PROPOS

Depuis la fin de la guerre froide, la France, comme une grande partie des démocraties occidentales, a progressivement réduit ses capacités militaires au nom des « **dividendes de la paix** » pour paraphraser l'ancien Premier Ministre Laurent Fabius.

Ce choix stratégique, fondé sur une vision optimiste de la stabilité internationale et la primauté du droit sur la force, est aujourd'hui largement remis en cause. Le retour de la guerre en Europe, avec l'invasion de l'Ukraine, l'affirmation de nouvelles puissances régionales, la montée en puissance de la Chine et le désengagement progressif des États-Unis sur le continent, voire un renversement d'alliances, marquent une rupture brutale dans notre environnement stratégique.

Alors que nous commémorons l'appel du 18 juin symbole à la fois de la honte de la défaite militaire, mais aussi du sursaut, la France se trouve face à une impérieuse nécessité : **celle de réarmer**. Non pas pour relancer une course aux armements sans fin, mais pour **garantir sa souveraineté, assurer sa sécurité, et peser dans un monde redevenu brutal et instable**. La dégradation de nos capacités militaires, le sous-dimensionnement de notre industrie de défense, la dépendance à l'exportation et la dispersion de nos efforts doctrinaux doivent être corrigés au risque sinon de voir la puissance française s'affermir encore davantage.

Comment réarmer militairement le pays ? Ce rapport dresse un état des lieux lucide des faiblesses actuelles de notre appareil de défense pour proposer un cadre ambitieux de réarmement et lever des verrous bloquant la montée en charge de nos armées et de notre appareil militaro-industriel.

Car le réarmement militaire ne se décrète pas, nous proposons un nouvel horizon décliné en 36 propositions concrètes pour la défense nationale : **un modèle fondé sur la dissuasion, la projection et l'innovation, adossé à une industrie souveraine et compétitive et exportatrice**.

AVANT-PROPOS	2
<i>SE REARMER, UNE NECESSITE VITALE FACE AUX MUTATIONS MONDIALES</i>	<i>5</i>
LA FIN DE LA LOGIQUE DU DESARMEMENT	5
LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE DESARMEMENT	5
FIN DU COMMUNISME ET DIVIDENDES DE LA PAIX	9
ELECTION DE DONALD TRUMP : LE REARMEMENT MILITAIRE FACE AU RENVERSEMENT DES ALLIANCES ?	12
UNE RECONFIGURATION DES RAPPORTS DE FORCE MILITAIRES FACE AUX NOUVELLES MENACES.....	15
LE DECLIN MILITAIRE OCCIDENTAL	15
UN DECLIN TECHNOLOGIQUE.....	17
UN BASCULEMENT RELATIF DES PUISSANCES MILITAIRES	20
<i>UN SOUS-DIMENSIONNEMENT DE NOS FORCES ARMEES ET DE NOTRE INDUSTRIE DE DEFENSE.....</i>	<i>23</i>
ETAT DES LIEUX DE NOS ARMEES ET DU COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL FRANCAIS .	23
LES ARMEES FRANCAISES.....	23
LA BITD FRANCAISE	27
LES LIMITES STRUCTURELLES DE NOS CAPACITES MILITAIRES	29
UN PROBLEME D'ECHANTILLONAGE FACE AUX GUERRES DE HAUTE INTENSITE.....	29
UN PROBLEME DE PROJECTION POUR ASSURER LES OPEX ET ASSURER LE MAINTIEN DE LA PAIX	34
<i>NOS PROPOSITIONS POUR SE REARMER MILITAIREMENT</i>	<i>40</i>
ARBITRER UN CHOIX DOCTRINAL ET UNE STRATEGIE MILITAIRE.....	41
PORTER L'EFFORT MILITAIRE A 4% DU PIB	41
REDEFINIR NOTRE STRATEGIE MILITAIRE	43
créer UN ECOSYSTEME FAVORABLE AU REARMEMENT MILITAIRE	45
UN NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT	46
UNE PAUSE NORMATIVE.....	47
LIBERER LE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA DEFENSE	50
DOMINER LES RUPTURES TECHNOLOGIQUES MILITAIRES	56
CONCLUSION.....	61

SE REARMER, UNE NECESSITE VITALE FACE AUX MUTATIONS MONDIALES

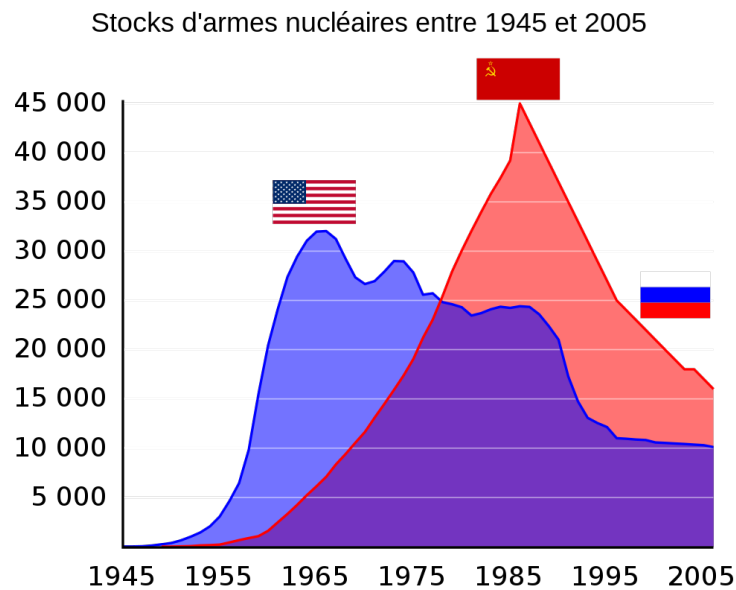
LA FIN DE LA LOGIQUE DU DESARMEMENT

LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE DESARMEMENT

La seconde moitié du XXème siècle est marquée par trois mutations géopolitiques qui expliquent l'explosion des dépenses militaires dans le monde.

Tout d'abord, la guerre froide et la rivalité entre les blocs de l'Ouest et de l'Est à partir des alliances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie entraînent **une course à l'armement au sein des deux blocs**. Cette course aux armements se décline à la fois sur **le plan de dissuasion nucléaire et sur les armements conventionnels**. Il s'agit pour chaque bloc de parvenir à maîtriser la supériorité technologique pour être en mesure d'anéantir par tous les moyens l'autre camp en cas d'attaque nucléaire, aboutissant à un « équilibre de la terreur ». **Cet équilibre de la terreur atteint son pic au milieu des années 1970 lorsque l'Union Soviétique atteint le même stock d'armes nucléaires que les Etats-Unis**, comme le montre le graphique ci-dessous. En effet, l'URSS croise la courbe avec les Etats-Unis en 1975 lorsqu'elle dispose de 25 000 têtes nucléaires¹.

¹ Stocks d'armes nucléaires entre 1945 et 2005, ONU sur la base des administrations nationales, 2009.

Figure 1 – **Stocks d'armes nucléaires entre 1945 et 2005, ONU²**

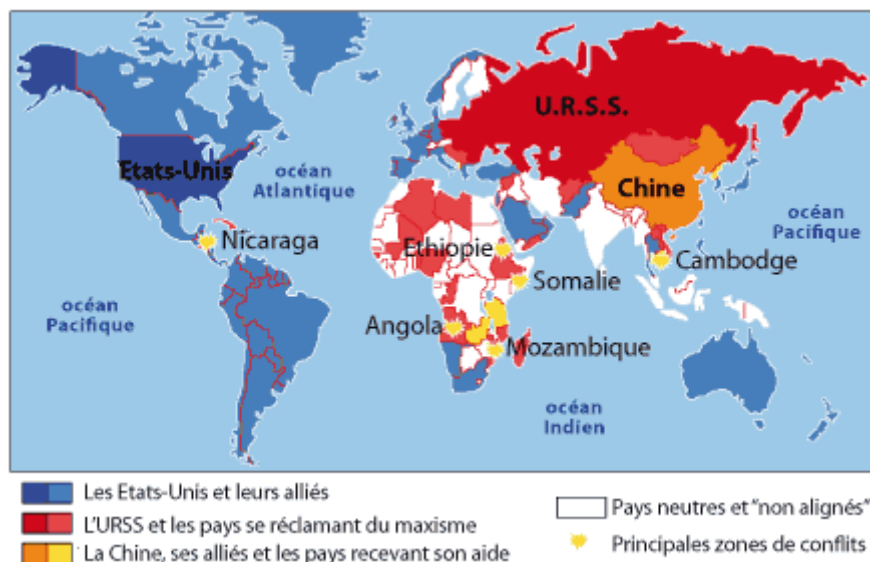
Ainsi, lors de son rapport de 1978, l'Institut international d'études stratégiques de Londres établit que l'Union Soviétique de Brejnev est également en cours de rattrapage sur le plan militaire conventionnel. La superpuissance de l'Est rattrape les Etats-Unis dans plusieurs domaines comme les missiles intercontinentaux (1 500 contre 1 400 américains) ou encore les sous-marins (376 contre 130 américains). Les Etats-Unis demeurent surtout prédominants sur le plan aérien. L'effort militaire soviétique conséquent (près de 15% de son PIB) a conduit les Américains et les Européens à poursuivre leur politique d'armement aboutissant au début des années 1980 à la crise des euromissiles.

Dans un second temps, la prolifération des puissances nucléaires structure le développement des dépenses militaires de la seconde moitié du XXème siècle. En effet, après que les deux superpuissances se dotent de l'arme nucléaire, de nouveaux pays acquiert l'arme atomique : le Royaume-Uni (1957), la France (1960), la Chine (1964), mais également d'autres Etats comme l'Inde, le Pakistan et Israël. D'autres pays ont cherché à se doter de l'arme nucléaire au cours de la guerre froide comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne et l'Iran après la guerre Irak-Iran en 1988. Les investissements que réalisent ces pays pour se doter de l'arme nucléaire sont très importants.

² Ibid.

Enfin, la décolonisation ouvre également de nouvelles perspectives. De nouveaux Etats deviennent indépendants et cherchent à assurer leur défense en structurant leurs armées. En témoigne, la multiplication de régimes autoritaires, de juntas militaires au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Sud et de l'Est et en Amérique du Sud. Après l'initiative du Mouvement des non-alignés lors de la Conférence de Bandung en 1955, **les pays du Sud deviennent finalement le terrain des conflits de la guerre froide (Vietnam, Cambodge, Angola, Iran, etc.)**. Ainsi, les nouveaux régimes bénéficient de la surenchère militaire des deux blocs qui cherchent chacun à attirer le maximum de pays à sa cause. Chaque pays, chaque régime, chaque leader cherche à offrir son pays au plus offrant sur le plan militaire pour se maintenir au pouvoir. **Ces pays investissent tellement sur le plan militaire qu'à partir des années 1960-1970, le monde entier dépense plus de 5% de son PIB dans les dépenses militaires**, un niveau jamais atteint hors guerres mondiales.

Figure 2 - **Carte de la Guerre Froide, 1980**³



Face à cet accroissement des dépenses militaires, des premiers accords internationaux sont négociés pour engager les Etats sur la voie du désarmement.

³ Les JO et la géopolitique : Moscou 1980, Classe Olympique, janvier 2018

La non-prolifération nucléaire :

Les traités internationaux de non-prolifération nucléaire sont des accords conclus entre plusieurs nations dans le but de limiter la propagation des armes nucléaires et de promouvoir le désarmement nucléaire. **Ces traités sont conçus pour empêcher de nouveaux pays de développer des armes nucléaires et pour inciter ceux qui en possèdent déjà à réduire leurs arsenaux.** Le traité de non-prolifération nucléaire (TNP), entré en vigueur en 1970⁴, est l'accord le plus important dans ce domaine, avec la participation de la majorité des pays du monde. Il établit un régime de non-prolifération en trois piliers : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. D'autres traités et initiatives complètent le TNP, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ces accords reflètent les efforts concertés de la communauté internationale pour prévenir la propagation des armes nucléaires et pour favoriser un monde plus sûr et plus pacifique.

Les traités internationaux de non-prolifération nucléaire ne sont pas seulement des documents juridiques, **mais aussi des outils diplomatiques cruciaux pour maintenir la sécurité mondiale.** Ils établissent des normes et des mécanismes de vérification pour surveiller et limiter la possession, la production et le déploiement d'armes nucléaires. En outre, ces traités encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme la recherche médicale ou la production d'électricité. Cependant, **leur efficacité dépend de la volonté politique des États de les respecter pleinement et de les mettre en œuvre.** Plusieurs défis persistent : le non-respect des engagements, le développement clandestin d'armes nucléaires comme la Corée du Nord pour les États non-signataires, et le déséquilibre dans les efforts de désarmement entre les grandes puissances et les États plus petits. Malgré

⁴ Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Accord multilatéral 10 485, ONU, 1968

ces défis, les traités de non-prolifération nucléaire sont considérés comme une première étape vers un désarmement planétaire afin d'en faire un élément essentiel de l'architecture de sécurité mondiale, soulignant la nécessité d'une coopération internationale continue pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la paix et la stabilité.

Le désarmement conventionnel :

Jusqu'à la fin de la guerre froide, il n'y a pas d'accords multilatéraux de désarmement à l'échelle mondiale. En revanche, les Etats-Unis et l'URSS s'engagent à partir de la « Détente » à se désarmer progressivement pour éviter les risques de destruction du monde en cas d'escalade. **Cela s'est traduit dans les accords SALT (Strategic Arms Limitation Talks).**

Ces **accords visaient à limiter le déploiement des armes nucléaires stratégiques**, y compris les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et les bombardiers lourds porteurs de missiles. Le premier accord SALT, SALT I, a été signé en 1972, suivie par SALT II en 1979. Ces accords ont établi des plafonds sur le nombre d'armes nucléaires déployées et ont instauré des mécanismes de vérification pour assurer la conformité. Les accords SALT ont marqué une étape significative dans la réduction des tensions entre les superpuissances de l'époque, contribuant à atténuer les craintes d'une guerre nucléaire totale. Cependant, leur efficacité a été limitée par des tensions politiques et par le manque de confiance mutuelle entre les deux parties. Malgré cela, les accords SALT ont jeté les bases de futures négociations sur le contrôle des armements et ont posé les fondations pour d'autres accords, tels que le Traité START (*Strategic Arms Reduction Treaty*) qui a suivi. Ils ont ainsi joué un rôle crucial dans la réduction des risques d'une catastrophe nucléaire pendant une période de tensions extrêmes entre les États-Unis et l'Union soviétique.

FIN DU COMMUNISME ET DIVIDENDES DE LA PAIX

Avec la chute du communisme, dernier totalitarisme du XXème siècle, le monde devait s'avancer vers une ère nouvelle marquée par la domination de

la démocratie libérale. Cette thèse développée par Francis Fukuyama, dans la Fin de l'Histoire et le Dernier Homme, consiste à penser qu'à partir de la chute du Mur de Berlin, la succession des événements conduiraient le monde vers le triomphe de la démocratie et donc à une fin de l'Histoire, au sens où celle-ci devenait inébranlable. Or, si l'on admet également que deux régimes démocratiques ne se font pas la guerre, alors le monde s'acheminait naturellement vers une ère de paix. **Grâce à la victoire sur le bloc de l'Est, l'Europe devait vivre des « dividendes de la paix », c'est-à-dire une réorientation des budgets militaires devenus obsolètes vers la réduction de la dette, des impôts et des budgets civils pour investir sur le développement humain** (santé, éducation, logement, etc.).

Ainsi, entre 1991 et 1995, les armées ont été réduites de près du quart de leur format en termes d'effectifs et de matériels. Cela s'est traduit à deux niveaux : d'une part, une baisse des dépenses de fonctionnement et d'autre part des dépenses d'investissement. Selon l'Institut des Libertés, **de 5,4% du PIB en 1960, les dépenses militaires de la France sont passées à 3,5% en 1970, 2,8% en 1990, 2% en 2000 et 1,8% en 2018⁵.**

⁵ **Les dividendes de la paix**, Jean-Baptiste Noé, Institut des Libertés, mars 2023.

Figure 3 – **Evolution des dépenses militaires dans le monde en milliards d'euros constants 2021, 1988-2022⁶**



Cette dynamique n'est pas uniquement propre à la France. Elle a touché tout le Vieux-Continent. En effet, selon le graphique ci-dessus, depuis la chute de l'URSS, **les dépenses militaires mondiales ont été au plus bas lors des années 1995 et 1997 se situant à près de 1 100 milliards de dollars.**

Or, le monde se réarme depuis et **jamais les Etats n'ont autant dépensé pour leurs budgets militaires.** En effet, **en 2022, les dépenses militaires ont atteint leur plus haut niveau mondial à près de 2 240 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'il y a 25 ans.** (Nouveau record historique atteint en 2023, dépassant le seuil de 2023 : 2443 milliards de dollars selon le

⁶ **Trends in world military expenditure 2022**, Nan Tian, Diego Lopes da Silva, Xiao Liang, Lorenzo Scarazzato, Lucie Béraud-Sudreau et Ana Carolina de Oliveira Assis, Spirit Fact Sheet, April 2023.

SIPRI) Seulement, tous les États n'ont pas fourni les mêmes efforts militaires pour se réarmer.

ELECTION DE DONALD TRUMP : LE REARMEMENT MILITAIRE FACE AU RENVERSEMENT DES ALLIANCES ?

L'élection d'un Donald Trump apparaissant dur contre les « alliés Européens » et conciliant contre « l'ennemi russe » a ouvert l'hypothèse d'un « renversement des alliances militaires ». Seulement, les renversements d'alliances ont toujours existé ce qui rend d'autant plus nécessaire une logique de réarmement.

En effet, si le rapprochement entre la Russie et les Etats-Unis est spectaculaire, **il existe dans l'histoire de nombreuses références à de tels renversements d'alliance.** Au XVIIe-XVIIIe siècle, la France, historiquement ennemie des Habsbourg d'Autriche, conclut une alliance avec l'Empire autrichien contre la montée en puissance de la Prusse de Frédéric II, qui elle-même s'était alliée avec l'Angleterre. Ce renversement choqua les contemporains, car il brisait plus de deux siècles de rivalité entre Paris et Vienne. Il donna naissance à un axe diplomatique inédit, **symbolisé par le mariage de Marie-Antoinette (fille de l'impératrice Marie-Thérèse) avec le futur Louis XVI, connu comme le Renversement des alliances ou la "Diplomatie de la révolution" et précédant la guerre de Sept Ans.**

Autre exemple spectaculaire : après des décennies de confrontation idéologique et stratégique entre **les États-Unis et la Chine communiste, les deux pays amorcent un rapprochement sous Richard Nixon et Henry Kissinger.** En 1972, Nixon se rend à Pékin, rencontrant Mao Zedong. Ce virage stratégique, opéré en pleine Guerre froide, visait **à isoler l'URSS en jouant sur les tensions sino-soviétiques dans une logique de « containment ».** Ce rapprochement improbable entre un président républicain farouchement anticomuniste et la Chine maoïste redéfinit les équilibres géopolitiques du dernier quart du XXe siècle.

Le rapprochement prudent entre les États-Unis et la Russie est **initié par des rencontres diplomatiques de haut niveau comme à Riyad, le 18 février 2025**. Ces échanges visent à réduire les tensions héritées de la crise ukrainienne. Ce sommet constitue une évolution des relations russo-américaines, avec des engagements mutuels à mettre fin aux hostilités et à relancer la coopération diplomatique et économique, incluant même des discussions ambitieuses sur des projets énergétiques conjoints dans l'Arctique et la réouverture complète des ambassades. **Malgré le caractère prometteur de ces négociations, la question de leur pérennité demeure entière.**⁷ Des divergences stratégiques profondes et une méfiance mutuelle persistante interroge sur la durabilité de ce rapprochement. De plus, l'absence de représentants ukrainiens à ces discussions initiales a suscité de vives critiques, soulignant ainsi la difficulté potentielle d'atteindre une résolution véritablement inclusive et juste.⁸

Dans le même temps, **l'axe sino-russe semble conserver toute sa vigueur et sa pertinence, animé par des objectifs communs tels que le contrepoids à la domination américaine et la défense d'un ordre international multipolaire**. Malgré les tentatives de rapprochement de Moscou avec Washington, le partenariat stratégique avec Pékin demeure essentiel aux yeux de la Russie. Les liens économiques, la coopération militaire et l'alignement diplomatique dans les forums internationaux renforcent encore la résilience de cette relation. Plusieurs spécialistes soulignent que la stratégie de Moscou, visant à maintenir simultanément des relations avec les blocs occidentaux et orientaux, reflète une volonté calculée d'autonomie stratégique et d'influence mondiale.

Par ailleurs, le conflit ukrainien a mis en relief le rôle croissant des puissances émergentes et des pays du Sud dans la diplomatie internationale. Les nations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine revendiquent une

⁷ Lee, M., & Litvinova, D. (2025, February 18). Russia, US agree to work towards improving ties and ending Ukraine war. *Military Times*.

⁸ Sauer, P., Harding, L., & Smith, D. (2025, February 18). US and Russia agree to explore mutual opportunities of end to Ukraine war. *The Guardian*.

participation plus affirmée, **adoptant souvent des positions neutres ou indépendantes, éloignées des alignements traditionnels hérités de la guerre froide.** Ces pays, par leur visibilité diplomatique accrue et leur implication dans les institutions internationales, participent pleinement à l'émergence d'un environnement multipolaire, signe d'une répartition plus diffuse et dynamique du pouvoir sur la scène mondiale.⁹

Cette transformation géopolitique suggère un éloignement progressif du système unipolaire dominé par les États-Unis depuis la fin de la guerre froide, évoluant vers un monde multipolaire plus fragmenté. **Le rapprochement russo-américain hésitant, l'autonomie croissante de l'Europe, la solidité du partenariat sino-russe et l'influence grandissante des pays du Sud indiquent ensemble un ordre mondial en pleine mutation.** Face à cette mutation, les pays européens semblent avoir pris la mesure du changement de paradigme pour ouvertement évoquer l'impérieuse nécessité de se réarmer sur le plan militaire.

⁹ Lancereau, G. (2024, October 26). Les 12 thèses de Kazan : rhétorique du nouvel ordre des BRICS. *Le Grand Continent*.

UNE RECONFIGURATION DES RAPPORTS DE FORCE MILITAIRES FACE AUX NOUVELLES MENACES

LE DECLIN MILITAIRE OCCIDENTAL

La suprématie militaire occidentale qui permet de vaincre le modèle soviétique repose sur la maîtrise technologique des armements conventionnels et de l'information. Nous l'avons vu, malgré l'atteinte de la parité nucléaire avec les Etats-Unis, les pays occidentaux investissent massivement dans les années 1980 dans la transformation technologique de leurs forces conventionnelles reléguant les Soviétiques. Cette position de force au lendemain de la guerre froide s'est effritée car l'Occident a décliné sur le plan militaire sur deux aspects : **d'un côté sur la crédibilité militaire et de l'autre sur la maîtrise technologique.**

Le début du XXIème siècle est marqué par une érosion de la crédibilité militaire occidentale. Trois facteurs expliquent cela : **les grandes erreurs militaires au Moyen-Orient face aux guerres asymétriques (1), la perte de crédibilité sur le dossier syrien (2) et enfin les difficultés militaires face au retour de la guerre de haute intensité (3).**

Tout d'abord, l'Occident et notamment **les Etats-Unis ont réalisé plusieurs erreurs stratégiques militaires majeures, notamment au Moyen-Orient.** Malgré des victoires militaires lors des interventions en Irak contre le régime de Saddam Hussein ou en Afghanistan contre le régime des Talibans, les interventions militaires occidentales ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs. A posteriori, la destruction du régime baasiste irakien a laissé un vide qui a permis à l'Etat islamique au levant de prendre pied jusqu'à la fin des années 2010. En Afghanistan, les Talibans sont revenus 20 ans après au pouvoir. **Si ces interventions parviennent à leur premier objectif (renverser un régime), elles n'arrivent pas dans la durée à faire émerger de nouveaux Etats et régimes forts, ce qui crée des foyers d'insécurité régionaux.** D'autant plus que la multiplication des interventions occidentales est perçue de plus en plus négativement par les pays du Sud.

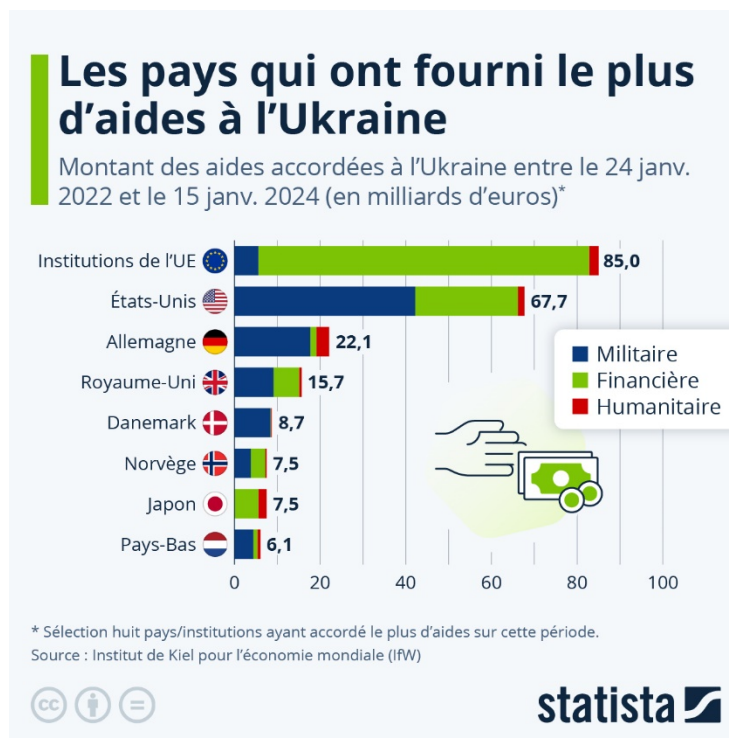
En effet, **la décision américaine en Irak souffre d'un manque de légitimité internationale après le vote de la fameuse résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU**. Cet interventionnisme américain a renforcé la cohésion des pays du Sud, pourtant non-alignés sur les objectifs dans leur détestation de l'hégémonie occidentale.

Deuxième point, **l'Occident a perdu sa crédibilité lors de la décision de Barack Obama de ne pas intervenir en Syrie contre le régime de Bachar El-Assad**. En 2011, les Printemps Arabes secouent le Moyen-Orient et le Maghreb. Dans ce contexte d'instabilité, une guerre civile éclate en Syrie. Le régime d'Assad se maintient lors de la guerre civile et grâce au veto de la Russie à une intervention militaire occidentale contre le régime. A ce titre, les Etats-Unis placent l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien comme une ligne rouge qui déclencherait une intervention occidentale. Pourtant, le régime en utilisera sans en payer le prix. Depuis, la crédibilité militaire des Etats-Unis est durablement entachée : **il n'est plus certain que les Américains, gendarmes du monde, enverront leur armée en cas d'agression d'un pays ou d'une communauté**.

Enfin, **la crédibilité militaire occidentale est mise à mal depuis février 2022 et la guerre en Ukraine**. En effet, la guerre en Ukraine, alliée du monde occidental, représente pour l'heure une difficulté stratégique pour le monde occidental. Malgré un soutien occidental important composé, notamment de 67,7 milliards d'euros de la part des Etats-Unis et de 85 milliards d'euros de la part des institutions de l'Union européenne, l'Ukraine n'arrive pas à renverser le cours de la guerre. Depuis l'échec de la contre-offensive ukrainienne, les derniers combats, avec la prise d'Avidka à l'Est, ne sont pas bons pour l'Ukraine. Pour la première fois dans le cadre d'une guerre à haute intensité, l'armement occidental pourrait ne pas être décisif dans la conclusion d'une guerre.

Cette perte de crédibilité est d'autant plus vraie pour les pays européens. En effet, lorsque l'on compare aux Etats-Unis, **les Etats européens dépensent plus pour l'Ukraine, mais moins sur le plan militaire**. L'aide militaire de

l'Union européenne dépend surtout des aides accordées par les Etats-nations. Seulement, **les Etats-Unis concentrent près de 60% de l'aide militaire occidentale à l'Ukraine**¹⁰. Ainsi, les Européens sont relégués au second plan dans la capacité à résoudre militairement des conflits, ce qui marque le déclin de leur crédibilité militaire à l'échelle mondiale.



UN DECLIN TECHNOLOGIQUE

Nous l'avons vu précédemment, la force des armées du monde occidental résidait dans leur capacité à dominer technologiquement les autres nations. De nombreux exemples de conflits l'attestent comme la Seconde guerre mondiale, la guerre froide ou encore les interventions militaires au Moyen-Orient conduites par les Etats-Unis et leurs alliés.

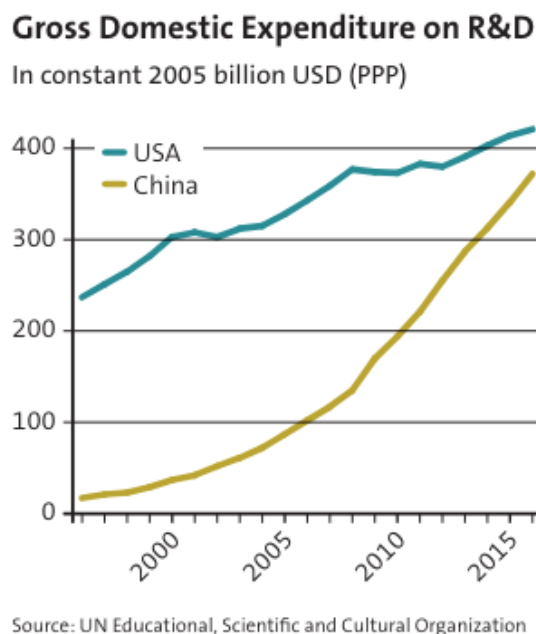
Seulement, si les Etats-Unis maintiennent leur domination technologique sur le plan de l'innovation militaire, elle devient désormais contestée sur certains pans de la guerre. Cela s'explique par **un effet de rattrapage des**

¹⁰ Quels pays ont fourni le plus d'aides à l'Ukraine ?, Valentine Fourreau, Statista, mars 2024.

dépenses en R&D militaires de nombreux autres pays tels que la Chine, la Russie et les pays est-asiatiques.

D'une part, il est à noter que **ces pays ont constitué des modèles industriels dépendants de l'innovation pour leur croissance.** A ce titre, chaque pays a augmenté drastiquement ses dépenses en R&D. A titre d'exemple, le Japon a longtemps été le champion de la R&D au niveau mondial. En 2000, ses dépenses en R&D représentaient 2,9% du PIB et 3,2% en 2019. A titre de comparaison, en 2000, elles représentaient 1,7% du PIB et 2,1% pour la moyenne de l'UE. Nouveau champion des dépenses R&D, la Corée du Sud est un autre exemple marquant. Les dépenses R&D du pays représentaient 2% du PIB en 2000, contre plus de 4,6% en 2019. La Chine a également rattrapé son retard en matière de R&D, passant de 0,9% du PIB à 2,2% sur la même période. Ainsi, la Chine est en voie de rattraper les Etats-Unis sur le plan des dépenses en R&D.

Figure 4 – **Croissance des dépenses de R&D entre la Chine et les Etats-Unis¹¹**



¹¹ Gross Domestic Expenditure on Research and Development: USA and China, Center for Security Studies, mai 2019.

D'autre part, il est à noter que **ces pays investissent également une large part de la R&D vers le militaire**. Plusieurs exemples l'attestent : la Chine dépenserait selon les experts désormais près de 15 milliards de dollars de dépenses en R&D sur l'armement (soit 14% de ses dépenses militaires)¹² et qui représente la totalité du budget militaire de Taïwan. Avec cet effort important, les Chinois cherchent à rattraper les 20 milliards de dépenses des Etats-Unis. Autre exemple, la Russie dépenserait près de 15% de ses dépenses militaires vers la R&D¹³. Cela permet à ces puissances militaires de dominer les Etats-Unis sur une partie des pans de la guerre, notamment sur les armes nucléaires tactiques et sur certains projets spatiaux pour la Russie ou sur le cyber pour la Chine.

L'espace cyber est intéressant pour identifier la domination militaire de ces pays sur ce qui est devenu le 5^e espace de combat après la terre, la mer, le ciel et le spatial. **La Chine et la Russie concentrent près de 71% des principales cyberattaques tandis que le monde occidental concentre près de 67% des cibles des principales cyberattaques sur la période 2000-2018**¹⁴.

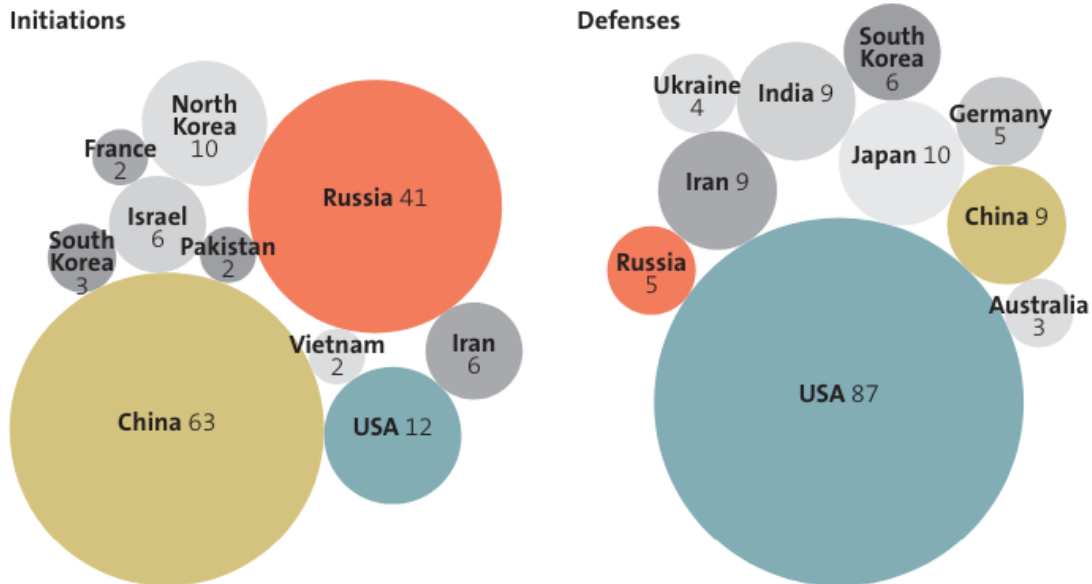
¹² L'industrie d'armement de la Chine : du rattrapage à l'innovation, Mathieu Duchâtel, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, février 2018.

¹³ Technologies de rupture dans les innovations navales russes, Igor Delanoë, Aerion Group, juin 2023.

¹⁴ Initiators and Defenders in Major Cyber Theft Incidents, 2000 – 2018, Center for Security Studies, juin 2021.

Figure 5 – Répartition des cyberattaques par pays d'origine et par pays cibles, 2000-2018¹⁵

Initiators and Defenders in Major Cyber Theft Incidents, 2000 – 2018

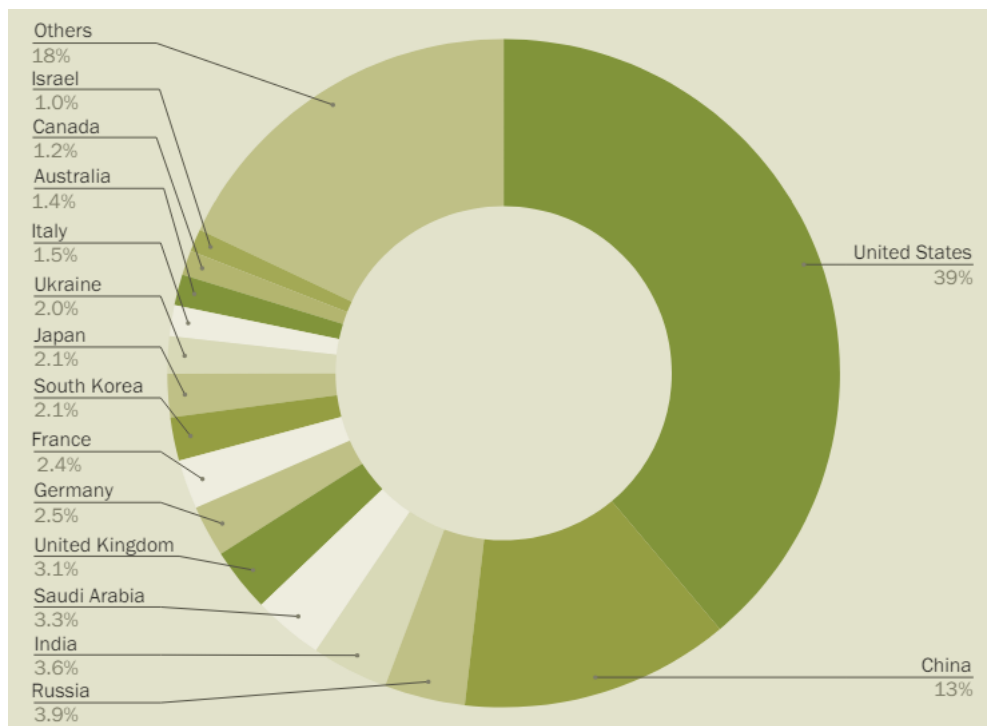


Sources: CSIS; DCID

UN BASCULEMENT RELATIF DES PUISSANCES MILITAIRES

Si les Etats-Unis demeurent indiscutablement la première puissance militaire mondiale, le réveil des nations-empires a contribué à reconfigurer les équilibres des puissances militaires à l'échelle planétaire. Les dépenses militaires américaines représentent encore près de 40% des dépenses militaires du monde entier.

¹⁵ Idem.

Figure 6 – Répartition des dépenses militaires dans le monde en 2022¹⁶

Le réarmement des nations est la conséquence de la multipolarité, de l'accroissement des conflits régionaux de moyenne intensité et des nouvelles menaces comme le terrorisme islamiste.

La parenthèse ouverte à la fin de la Guerre froide avec la domination de la superpuissance américaine se referme progressivement. D'abord, les États-Unis n'ont plus le rôle aussi écrasant qu'ils ont pu avoir par le passé lors de l'unilatéralisme. Les erreurs commises au Moyen-Orient notamment, ont fait naître une contestation d'États qui refusent la vision américaine en termes de politique extérieure. Il n'est plus rare de voir des pays comme la Turquie ou l'Arabie Saoudite faire part de désaccord majeur. Ces États en particulier, qui comptent jouer un rôle dans le concert des nations, renouent avec la stratégie du contrôle régional. Ils tentent de faire respecter leur position régionale dominante en influençant leur voisin et en nouant avec eux des relations bilatérales, qui se passe d'une supervision occidentale ou

¹⁶ **Trends in world military expenditure 2022**, Nan Tian, Diego Lopes da Silva, Xiao Liang, Lorenzo Scarazzato, Lucie Béraud-Sudreau et Ana Carolina de Oliveira Assis, Spirit Fact Sheet, April 2023.

multilatérale. On peut citer six grands États qui répondent à ce schéma : **la Chine, la Russie, la Turquie, l'Inde, l'Iran et le Brésil, avec la possibilité que certains grands pays africains s'ajoutent bientôt à la liste également.**

Ainsi, il est probable que nous assistions à plusieurs phénomènes. Tout d'abord, **nous allons rencontrer des conflits pour une domination régionale, avec des nations-empires qui voudront asseoir leur position dans leur aire géographique.** Cette situation peut conduire à des instabilités qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour les États européens tant sur leurs intérêts directs (déplacements de population et vagues migratoires, menaces portant sur les ressortissants et entreprises européens à l'étranger, etc.) que sur la conjoncture générale (rupture des approvisionnements ou augmentation du coût de certaines matières premières suite à un conflit, effet de propagation pouvant impacter les routes commerciales internationales). **Ensuite, le retrait américain conduit à la disparition du seul État à même d'endosser le rôle de gendarme du monde.** À ce titre, les Nations unies et les organisations régionales comme l'Union européenne peuvent jouer le rôle de médiateur pour pacifier les zones sous tension en s'écartant des logiques étatiques, bien que ces organisations aient pour cela besoin d'une légitimité politique forte. Enfin, **l'émergence de nations-empires fait apparaître de nouvelles puissances militaires dans une configuration relativement multipolaire.**

UN SOUS-DIMENSIONNEMENT DE NOS FORCES ARMEES ET DE NOTRE INDUSTRIE DE DEFENSE

ETAT DES LIEUX DE NOS ARMEES ET DU COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL FRANCAIS

La France est en déclin sur le plan militaire eu égard au ralentissement des investissements militaires à partir des années 1990 au profit des dividendes de la paix. Il est ainsi nécessaire de faire un état des lieux sur nos forces pour déterminer nos marges de manœuvre face aux mutations mondiales.

Nous sommes la 6^e puissance économique mondiale. Or, s'il n'existe pas de classements internationaux officiels des puissances militaires, nous pouvons prendre deux classements qui illustrent ce déclin. D'une part, en termes de budget, la France serait la 8^e puissance militaire mondiale. D'autre part, si l'on prend l'indice de puissance calculé par le GlobalFirePower sur la base de 60 critères, la France serait la 11^e puissance militaire derrière l'Italie, le Pakistan ou encore la Corée du Sud¹⁷.

LES ARMEES FRANCAISES

L'armée française compte en 2021 près **de 205 000 militaires et 63 000 civils, soit 268 000 ETP¹⁸**. Sur les forces militaires, celles-ci se ventilent de la façon suivante : 115 000 pour l'Armée de Terre, 35 000 pour la Marine nationale, 40 000 pour l'Armée de l'Air et de l'Espace et 15 000 autres militaires répartis dans différents services (7 600 au Service de santé des Armées, 4 800 dans l'Administration au Ministère et 2 600 à la Gendarmerie).

¹⁷ Annual ranking, Global Firepower (CGF), 2024.

¹⁸ Chiffres clés de la Défense, Ministère des Armées, 2022.

Malgré notre déclin, la défense nationale reste majeure dans les missions de l'Etat. Selon la loi de finances 2025, **les dépenses de défense représentent désormais le premier poste de dépense de l'Etat après l'éducation nationale et les engagements financiers de l'Etat, avec près de 95,4 milliards d'euros¹⁹**, soit près de 11% des dépenses publiques. Il s'agit d'un budget en hausse de 7% par rapport à la loi de finances 2024 qui correspond aux objectifs tracés par la Loi du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030. Une grande partie qui sera absorbée par l'inflation.

Cette hausse se retranscrit sur les 4 programmes de financement des armées comme le montre le tableau. A noter, une très forte progression dans le programme 146 en autorisations d'engagement, soit l'enjeu crucial du développement et du maintien de la base industrielle et technologique de défense (BITD) française.

Figure 7 – **Ventilation des crédits ²⁰ des crédits des programmes de la mission « Défense » en LFI 2024 et en PLF 2025**

¹⁹ Projet de loi de finances 2024, Ministère de l'Économie et des Finances publiques, septembre 2023.

²⁰ Projet de loi de finances pour 2024 : Défense, Rapport général n° 128 (2023-2024), tome III, annexe 9, déposé le 23 novembre 2023

Programme	LFI 2024		PLF 2025		Variation 2025/2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 144 « Environnement et prospective de la défense »	2 198,4	1 967,6	2 173,1	2 076,2	- 1,2 %	+ 5,5 %
Programme 178 « Préparation et emploi des forces »	16 569,5	13 562,5	15 266,0	14 318,1	- 7,9 %	+ 5,6 %
Programme 212 « Soutien de la politique de défense »	24 680,3	24 634,3	24 767,0	24 919,7	+ 0,4 %	+ 1,2 %
Programme 146 « Équipement des forces »	24 392,9	16 591,4	51 373,6	18 689,5	+ 110,6 %	+ 12,6 %
TOTAL	67 841,1	56 755,7	93 579,7	60 003,5	+ 37,9 %	+ 5,7 %

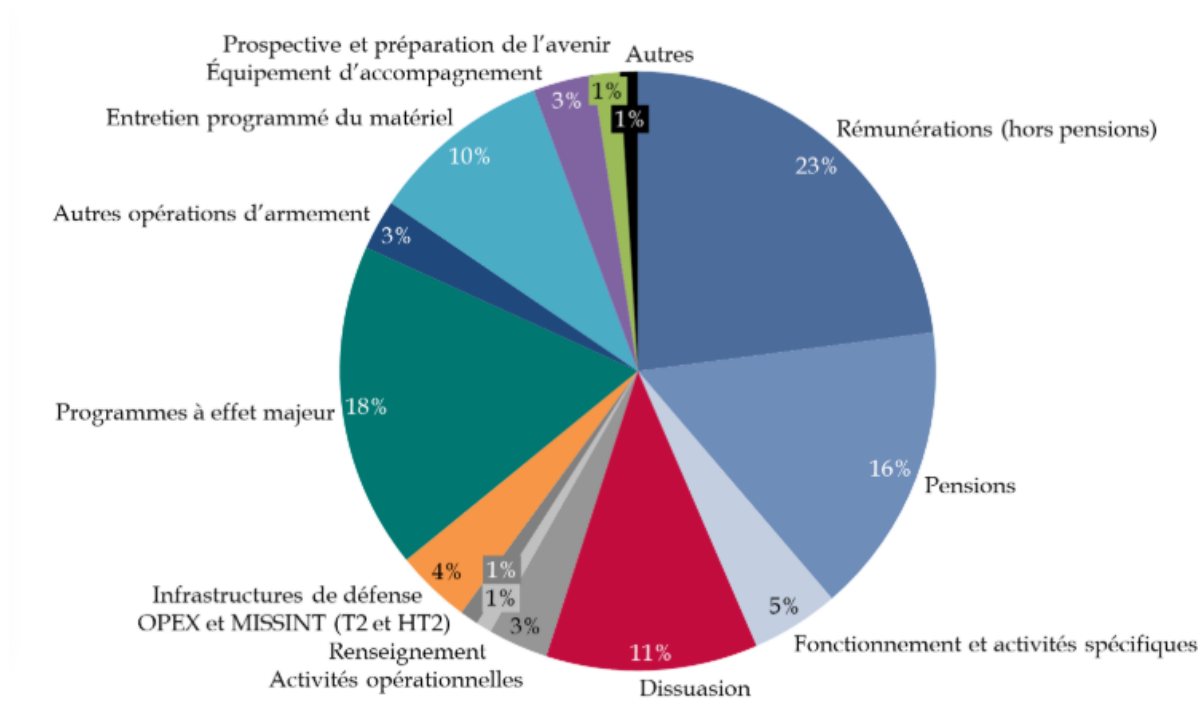
Note : hors attributions de produits et fonds de concours.

Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Une autre façon de présenter l'effort budgétaire sur la défense nationale est de regarder par dépenses transverses aux programmes entendues comme les opérations stratégiques (OS) de l'Armée.

Figure 7 – **Ventilation des crédits « Défense » par opération stratégie (OS) dans le projet de loi de finances 2025²¹**

²¹ Idem.



Les cinq principales opérations stratégiques (OS) sont :

les rémunérations, pensions comprises, pour 23,2 milliards d'euros, soit 39% des dépenses de la Défense ;

les programmes à effet majeur (PEM), qui regroupent les activités associées aux opérations d'armement les plus structurantes, pour 10,6 milliards d'euros, soit 17,5 % des dépenses de la Défense ;

la dissuasion nucléaire, pour 6,9 milliards d'euros, soit 11,5 % des dépenses de la Défense ;

l'entretien programmé du matériel et la maintenance des équipements, pour 5,9 milliards d'euros, soit 10 % des dépenses de la Défense ;

le reste « **fonctionnement et les activités spécifiques** », qui regroupe les dépenses liées aux fonctions support du ministère des Armées pour 2,9 milliards d'euros, soit 5 % des dépenses de la Défense.

Cette augmentation du budget du ministère des Armées suit un objectif clair : **porter d'ici 2030 ce même budget à hauteur de 100 milliards d'euros par an**. Cette annonce du Ministre Sébastien Lecornu démontre l'impératif du renforcement capacitaire, à l'heure où le format de nos armées modernes

ne leur permet pas de s'engager dans un conflit de haute intensité de manière durable.

Si l'on doit comparer aux autres puissances militaires sur la base de l'Indice de puissance militaire cité précédemment :

- La France est 4^e puissance militaire nucléaire avec 290 têtes nucléaires ;
- La France est 17^e puissance militaire en termes de forces armées terrestres :
 - Points forts : les blindés ;
 - Points faibles : faible nombre de troupes, artillerie et ses défenses aériennes ;
- La France est la 20^e puissance militaire maritime mais son classement est biaisé par le mode de calcul qui accorde une part importante aux patrouilleurs et aux navires auxiliaires :
 - Points forts : sous-marins, porte-avions, destroyers et frégates
 - Points faibles : aucun croiseur, patrouilleurs et navires auxiliaires sous dimensionné ;
- La France est la 9^e puissance militaire aérienne :
 - Points forts : hélicoptères de combat et satellites
 - Points faibles : un sous-dimensionnement en avions de combat et drones.

LA BITD FRANCAISE

L'Armée est complétée par la base industrielle et technologique de défense (BITD), soit le complexe militaro-industriel français. Celle-ci se démarque par sa capacité à assurer une grande part des équipements militaires de notre armée, ce qui est un facteur clé de notre souveraineté nationale.

La BITD regroupe 2 000 entreprises employant 200 000 personnes pour générer un chiffre d'affaires annuels proche de 30 milliards d'euros. Il s'agit également du 3^e secteur exportateur dans notre balance commerciale grâce à une expertise technologique et militaire de premier rang.

Figure 8 – Les principales industries françaises de défense par chiffre d'affaires, septembre 2022²²

Les principales entreprises françaises de défense

Entreprise	Chiffre d'affaires défense (en millions d'euros) ▼
Airbus Defence & Space	11 990
Thales	9 050
Safran	4 510
MBDA	4 050
Naval Group	3 750
Dassault Aviation	3 720
CEA	2 520
Ariane Group	1 937
Nexter	1 190
Arquus	558

Ces entreprises représentent de véritables fleurons industriels à l'origine de réalisations majeures comme les canons Caesar produits par Nexter, les avions de chasse Rafales produits par Dassault Aviation, les sous-marins Scorpène et les frégates Belharra produits par Naval Group ou encore les blindés Griffon produits par Arquus.

Ces entreprises sont de plus en plus tirées par les exportations. En 1960, la production française d'armement exportée représentait 8% de notre production contre près de 30% aujourd'hui.

²² Les industries françaises de défense, IRSEM, Vie Publique, septembre 2022.

LES LIMITES STRUCTURELLES DE NOS CAPACITES MILITAIRES

Comme nous l'avons montré, trois grandes mutations militaires perturbent la manière de faire la guerre au XXI^{ème} siècle : **le retour de la guerre à haute intensité (1), les interventions extérieures pour appuyer des armées légitimes dans le cadre de guerres asymétriques et le maintien de la paix qui en découle (2).**

UN PROBLEME D'ECHANTILLONAGE FACE AUX GUERRES DE HAUTE INTENSITE

La guerre en Ukraine marque **le retour des guerres à haute intensité où les forces militaires s'affrontent à parité**. Or, depuis la réduction des budgets militaires au profit des dividendes de la paix, la France n'est plus en mesure de tenir un conflit de haute intensité.

Le contexte géopolitique en tension et le retour de la guerre de haute intensité aux portes de l'Europe a poussé la France à se placer en partenaire militaire de premier plan. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, **l'aide militaire envoyée en Ukraine se chiffre entre 7,5 et 10 milliards d'euros**, classant la France parmi les cinq premiers contributeurs militaires européens, derrière l'Allemagne (28 milliards d'euros) et le Royaume Uni (12 milliards d'euros). Cet appui, censé être transféré par tranches dans les prochains mois, comprend **des missiles antichars Milan, des missiles MICA pour équiper les Mirage fournis à l'Ukraine, des blindés VAB ou encore des chars AMX-10 RC.**

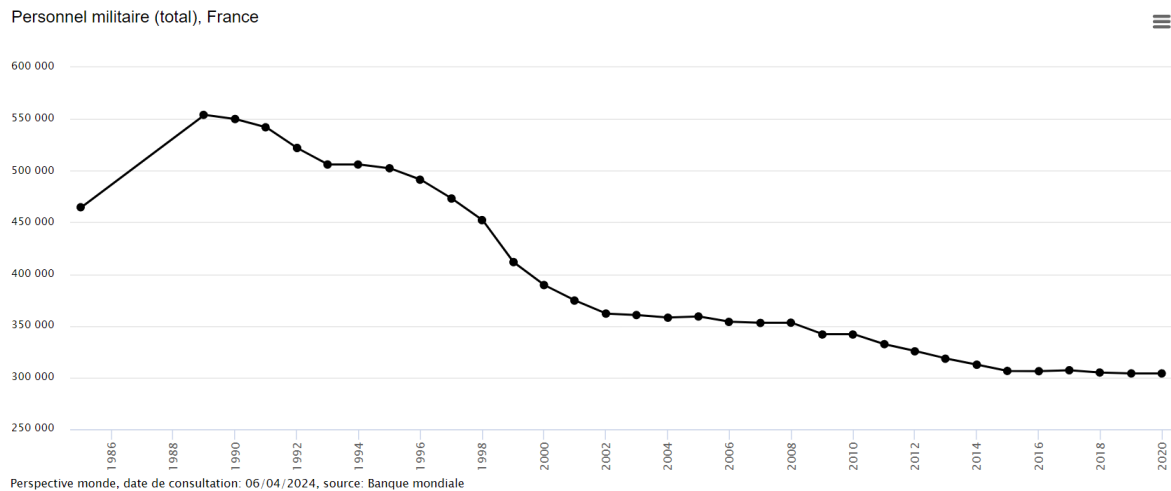
Cela tient en deux raisons : l'armée française n'est plus une armée de masse d'une part, et souffre d'échantillonnage en raison d'un manque de production d'autre part. Or, afin de mener une guerre de haute intensité comme nous le voyons en Ukraine, ces deux aspects sont nécessaires.

Une autre aide militaire apportée par la France, plus discrète et controversée, est celle visant l'État d'Israël. Réduites au strict minimum, les exportations d'armes n'ont néanmoins jamais cessé dans le but de maintenir

un lien diplomatique entre les deux pays, malgré le vote d'une résolution de Conseil des droits de l'Homme de l'ONU le 5 avril 2024, appelant à un embargo sur toutes les armes à destination d'Israël, que la France n'a pas voté. Pour chiffrer ces échanges commerciaux, les transferts d'équipement de la France vers Israël représentaient environ 15 millions d'euros pour les livraisons d'armement et 34 millions d'euros pour les biens dits à « double-usage » en 2022, en majorité des pièces détachées. Les déclarations officielles assurent donc que la France ne fournit pas d'armes "létales" à Israël mais seulement ce de quoi assurer sa défense, selon le rapport annuel sur les exportations d'armes du ministère des armées publié en juillet 2023.

Tout d'abord, la professionnalisation de l'armée française a induit une diminution progressive du nombre de troupes sans pour autant accroître la qualité des troupes en termes d'équipements individuels, etc.

Figure 9 – Évolution du personnel militaire français, 1985-2021²³



En effet, en 2007 déjà, un rapport sénatorial d'information sur « Equipements militaires : le souhaitable et le possible »²⁴ alertait déjà **les pouvoirs publics sur le retard qu'accumulaient notre armée sur l'équipement de nos soldats**. En effet, une armée de métier avec moins de soldats suppose pour un soldat d'être en mesure de faire plus de choses sur un théâtre d'opération. Cette diversification des tâches sur le front doit s'accompagner d'une progression de l'équipement qui va avec. Or, **la France a fait le choix depuis plusieurs décennies de se rendre dépendante d'autres pays comme les Etats-Unis, l'Allemagne ou dans l'Europe de sur la question des équipements portatifs (fusils, armes de poing, munitions de petits calibres, uniformes, etc.), par mépris pour le degré de technicité de ces productions pourtant essentielles**. Citons une étude de l'Union

²³ Evolution du personnel militaire français, Perspective Monde, Université de Sherbrook, données de la Banque Mondiale, 2022.

²⁴ Rapport d'information, Equipements militaires : le souhaitable et le possible, Sénat, juillet 2007.

française des armateurs d’Armes parue en avril 2024 pour lequel nous avons réalisé le tableau suivant²⁵ :

Equipement portatif	Produit	Dépendance
Pistolets semi-automatiques en calibre 9 mm	Pistolets	Glock (Autriche)
	Munitions	Sellier-Bellot (République Tchèque)
	Kits d'entraînement	UTM (Etats-Unis)
Fusils d’assaut HK416F	Fusils	Heckler & Koch (Allemagne)
	Munitions	Heckler & Koch (Allemagne)
Fusils de précision FPSA	Fusils	FN Herstal (Belgique)
	Munitions	FN Herstal (Belgique)
Tenue militaire	Uniforme	Labruguière (France) délocalisée au Maroc
	Pull et gilets pare-balles	Labruguière (France) Prestataires chinois
	Chaussures de combat	Haix et Meindl (Allemagne)

Ainsi, nos soldats déplorent à la fois le manque et la dégradation du matériel d’équipement et notre incapacité à produire nous-mêmes les essentiels pour notre armée.

Ensuite, le second problème de l’armée française pour réaliser une guerre de haute intensité concerne **l’échantillonnage de nos forces armées**. La France a fait le choix d’investir les 5 domaines de la guerre : la terre, la mer, le ciel, le spatial et le cyber. **Avec notre complexe militaro-industriel, nous**

²⁵ De l’indépendance stratégique de la France, Jean-Pierre Bastié, Union française des armateurs d’Armes, avril 2024.

pouvons ainsi mener une guerre de haute intensité sur tous les fronts, mais uniquement sur une journée !

En effet, la réduction des crédits alloués à la défense a fait diminuer les prises de commande de l'Etat pour nos entreprises militaires. C'est pourquoi ces dernières ont été contraintes de diversifier leurs revenus par les exportations. Ainsi, l'Armée française s'est retrouvée dépourvue de matériel militaire dans tous les domaines sans même se comparer aux 3 grandes puissances militaires (Etats-Unis, Chine, Russie). Tous les chiffres donnés ci-dessous proviennent de l'Atlas sociologique mondial sur la base de chiffres de 2022 issus des données de l'International Institute for strategic studies²⁶.

Par exemple, l'Armée de Terre dispose en 2022 de **215 chars de combat, soit deux fois moins que le Soudan ou l'Azerbaïdjan**. Même si nos stratèges affirment que ce sont les blindés qui sont davantage clés et que **nous compensons avec 5 097 blindés, cela reste toujours deux fois moins que la Turquie**. De même, **nous disposons de 426 pièces d'artillerie, soit autant que Chypre ou le Cambodge ou deux fois moins que le Nicaragua**²⁷.

S'agissant de la Marine nationale, nous disposons en 2022 de 9 sous-marins (présentés comme notre point fort) soit autant que le Vietnam (8), le Pakistan (8) et moins que la Grèce (10) ou que la Turquie (12), et même 8 fois moins que la Corée du Nord (71). Au niveau des frégates, autre point fort, nos 17 frégates nous placent à un bon niveau mais similaire à la Turquie (16) ou la Corée du Sud (17)²⁸.

Enfin, sur les pièces aériennes, nous disposons de 569 avions militaires. Notre flotte représente 84% de la flotte saoudienne, 85% de la flotte aérienne turque, 77% de la flotte aérienne militaire égyptienne, 58% de la flotte nord-coréenne, 40% de la flotte indienne²⁹.

²⁶ Atlasocio, d'après les données 2022 de l'International Institute for strategic studies, mars 2023.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

Ainsi, si nous sommes capables de produire de tout à haut niveau de qualité et de performance, **la défaillance de l'armée française est son échantillonnage où nous manquons de tout en volume**, notamment vis-à-vis de pays belliqueux tels que la Turquie ou la Corée du Nord. Ceux-ci nous surpassent largement en termes de volumes sur l'ensemble des productions. D'autant plus que notre matériel est vieillissant eu égard aux retards d'investissements accumulés ces dernières années.

UN PROBLEME DE PROJECTION POUR ASSURER LES OPEX ET ASSURER LE MAINTIEN DE LA PAIX

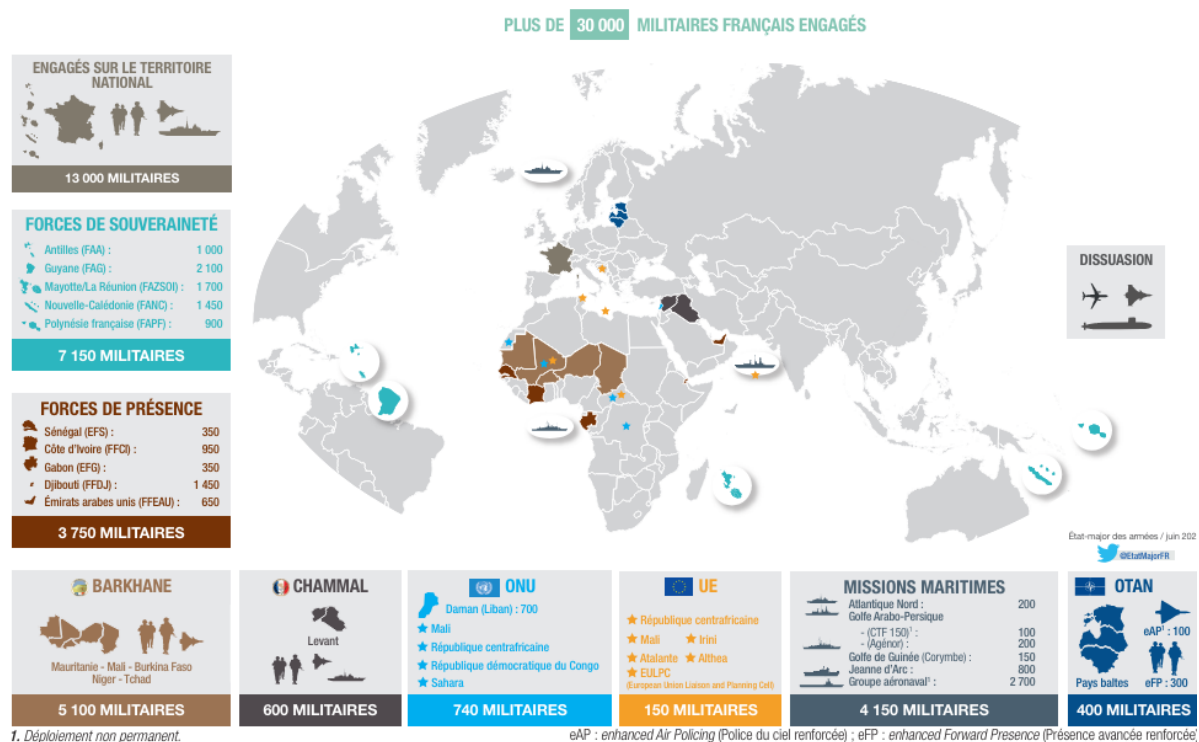
L'Armée française est devenue progressivement une armée de projection. Cette faculté s'illustre par la multiplication de nos opérations extérieures (OPEX) depuis la fin des années 1990. En effet, **tombées en désuétude sous la présidence de François Mitterrand qui privilégiait les services de renseignement, le tournant opéré sous Jacques Chirac de la professionnalisation des armées permet de répondre aux nouveaux enjeux du monde post-guerre froide** avec le développement de la guerre asymétrique. Citons en exemples les opérations Harmattan en Libye (2011), Pamir en Afghanistan (2012-2014) contre le terrorisme islamiste, Tamour en Jordanie (2012-2013), Sangaris (2013-2016) en Centrafrique, Serval (2013-2014) puis Barkhane (2014-2023) au Mali/Sahel et enfin Chammal en Irak/Syrie contre les restes de l'Etat islamique. A cela s'ajoute une présence militaire française dans le cadre des actions de l'OTAN dans le voisinage grec et aux frontières à l'Est dans les pays Baltes et en Roumanie.

Ces opérations nécessitent des moyens particuliers qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors des lois de finances au cours des années 2000 afin de maintenir l'illusion de notre force militaire. Seulement, y compris dans ces OPEX, les soldats remontent des problématiques identifiées ci-dessus à savoir le manque d'équipements portatifs ou encore les problèmes d'échantillonnage. Selon les experts, nous aurions tiré plus d'obus au Mali qu'en Afghanistan. Cette augmentation de l'intensité des combats lors des

OPEX alimente la réflexion sur l'impréparation de notre armée face à une guerre de haute intensité.

En 2021, 13 000 militaires français sont en OPEX, soit 6,3% de notre effectif militaire. La fin de l'opération Barkhane actée par Emmanuel Macron l'an passé concerne près de 4 000 soldats français, soit 1/3 de nos troupes en OPEX.

Figure 10 – Déploiement des forces militaires françaises, 2021³⁰



Pour maintenir nos capacités de projection, la France dispose d'un atout : le porte-avions Charles de Gaulle. Seulement, cet atout doit composer avec la raréfaction de nos moyens puisque nous disposions jusqu'en 1997 de deux porte-avions avec le Clemenceau. De plus, notre porte-avions est vieillissant (+ 4 000 tonnes depuis sa construction), ses capacités d'embarquement ne correspondent plus aux standards des armées ultra-modernes (35 appareils), et surtout il n'est opérationnel que 60% du temps selon un rapport d'information de l'Assemblée nationale en raison de la maintenance pour le maintenir en condition opérationnelle.

³⁰ Chiffres clés de la Défense, ministère des Armées, 2022.

Le projet de loi de programmation militaire 2023-2028 fixe l'objectif de doter la France d'un second porte-avions d'ici 2040. Alors que la DGA est en train d'étudier la possibilité d'un second porte-avions, en termes de synergie avec le Charles de Gaulle. Une option privilégiée concernerait plutôt un second porte-avions conventionnel et non nucléaire comme le Charles de Gaulle au regard des évolutions de la guerre et du retour de la guerre à haute intensité. En effet, les armées françaises doivent conserver cet avantage stratégique qu'est la capacité de projection à l'heure où des puissances militaires plus grandes que nous (Russie, Chine) ne disposent pas d'autant de possibilités sur cet aspect.

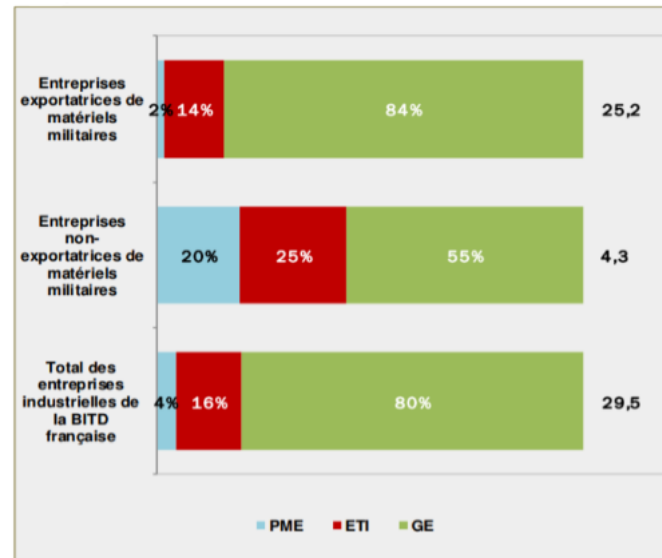
Seulement, la construction d'un second porte-avions dépend des conditions de montée en puissance de notre BITD. Or, une des grandes limites de notre BITD est son financement comme l'alerte la mission « flash » sur le financement de notre industrie de défense à l'Assemblée nationale³¹. Les entreprises travaillant dans le secteur de l'armement et susceptibles d'être mobilisées sur le projet sont confrontées à trois risques :

³¹ Mission flash sur le financement de la BITD, Assemblée nationale, février 2021.

- Une **dépendance aux exportations** et donc à la politique étrangère du Gouvernement.

Les entreprises de l'armement exportent davantage que les autres.

Figure 11 – **Répartition du chiffre d'affaires militaire des sociétés de la BITD par catégorie**, 2017³²



* exportatrices de matériels militaires ou non.

Source : *Observatoire économique de la Défense, Ecodef*
147

Au regard de leur incidence sur la balance commerciale, les Gouvernements cherchent à valoriser l'industrie de défense pour vendre nos fleurons industriels à des pays comme l'Egypte, l'Inde, la Grèce ou encore l'Indonésie. Seulement, lorsque les responsables politiques comme Emmanuel Macron perdent des contrats comme lors de l'Affaire des sous-marins Aukus, c'est toute la BITD qui se retrouve amputée d'une partie de son chiffre d'affaires.

³² Ibid.

- Une **frilosité du secteur bancaire** qui refuse de prêter pour des raisons de transparence et **qui impose de nouvelles normes**.

Une autre raison de la difficulté des entreprises de la BITD concerne le financement par le secteur bancaire privé. En effet, au regard des impératifs ESG des banques, ces dernières deviennent davantage réticentes à prêter des fonds. Certaines banques refusent l'ouverture d'un compte entreprise à des jeunes entreprises dans la défense ou à des PME.

Les législations des banques ont été renforcées depuis plusieurs années. Ainsi des banques comme le Crédit Agricole refusent de prêter à des entreprises travaillant dans la chaîne de valeur des armements visés par les conventions d'Oslo et d'Ottawa et de certains armements dits « sensibles ». Avec une restriction de l'accès aux financements, plusieurs entreprises fonctionnent à flux tendus en cherchant à remplir coûte que coûte leur carnet de commandes au détriment parfois d'une marge suffisante.

Ainsi, comme de nombreux secteurs d'activité, l'industrie de défense fait face aux poids des normes mondiales (conventions sur les armements), régionales (cahiers des charges de l'OTAN) et nationales (loi Sapin 2). Si les deux premières ne sont pas du ressort de l'Etat français, il est à noter que la loi Sapin 2 a introduit des règles de « compliance » pour les industriels de défense afin de se prémunir de la corruption. Toutes les entreprises de la défense sont soumises à des normes de restrictions de pratiques commerciales par exemple avec leurs fournisseurs, clients et partenaires financiers. Les banques sont très attentives à cela ce qui alimente leur refus de prêter.

- Des **PME dépendantes de l'industrie civile et des cycles industriels difficilement compatibles**.

Troisième point, face aux difficultés de financement et à la réduction des investissements de l'Etat dans l'Armée, les PME de la BITD cherche à diversifier leurs produits industriels. Ainsi, une grande partie d'entre-elles

dépendent d'un cycle industriel militaire sur le temps long et d'un cycle industriel privé des secteurs connexes tels que l'aéronautique, le spatial ou encore l'automobile plus rapide.

Or, cela a des impacts en termes de production industrielle tant au niveau des méthodes, des normes que des objectifs de production. Par conséquent, le manque de vision sur les commandes publiques ou des grands groupes industriels exportateurs génèrent une pression forte sur toutes les entreprises de la chaîne de valeur.

NOS PROPOSITIONS POUR SE REARMER MILITAIREMENT

L'évolution du monde au XXI^{ème} siècle a remplacé **la logique du rapport de force westphalien au détriment de la logique libérale de coopération**. Couplée à une multiplication des foyers de conflits liés aux aspirations de nouvelles nations-empires qui se réarment, cette nouvelle logique implique un changement de doctrine de nos dirigeants : **en finir avec les « dividendes de la paix »**. D'autant plus que la guerre en Ukraine a acté le retour de la guerre de haute intensité et du tragique de l'Histoire en Europe. Pour soutenir nos ambitions tant chez nous que sur d'autres théâtres d'opération, mais aussi à l'heure du retrait américain d'Europe, **la France doit impérativement se réarmer sur le plan militaire**.

Si un consensus commence à émerger autour du besoin de se réarmer, le cadencement de notre réarmement est insuffisant. D'une part, les attitudes attentistes et l'esprit munichois sont toujours présents dans l'opinion publique et au sein d'une partie de la classe politique ; et d'autre part, les objectifs fixés dans la dernière loi de programmation militaire sont clairement insuffisants (2% entre 2025 et 2027³³, soit l'effort minimal pour garantir le renouvellement des équipements – hors inflation).

La France a toujours été au rendez-vous de l'Histoire. Nous avons survécu aux guerres et aux occupations. A la fin des années 1930, nous n'avons pu empêcher la défaite malgré les plans de réarmement de Blum et Daladier intervenus trop tardivement. Deux prérequis au réarmement militaire sont nécessaires : **procéder à une révolution culturelle pour se préparer à un réarmement en rompant avec l'esprit munichois (1) et arbitrer un choix doctrinal et stratégique sur le plan militaire clair et en adéquation avec nos capacités militaires et industrielles (2)**.

³³ Loi du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, Vie Publique, août 2023.

ARBITRER UN CHOIX DOCTRINAL ET UNE STRATEGIE MILITAIRE

Nous l'avons vu précédemment, la France dispose **d'une armée et d'une industrie militaire généraliste mais d'échantillonnage**. Notre polyvalence nous permet d'intervenir efficacement sur tous les 5 fronts militaires (Terre, Mer, Air, Spatial, Cyber), dans tous les domaines, face à toutes les puissances et sur tous les théâtres d'opération grâce à notre présence intercontinentale et interocéanique et nos capacités de projection. La contrepartie de ce modèle est que nous manquons partout d'un peu de tout.

Un réarmement suppose à minima un doublement de l'effort militaire par rapport à la LPM 2023 pour le porter à 4% du PIB. Seulement, malgré de tels moyens militaires supplémentaires, cela ne sera pas suffisant pour avoir rapidement une armée complète et efficace sur tous les domaines comme les grandes puissances militaires.

PORTER L'EFFORT MILITAIRE A 4% DU PIB

Proposition 1 : **Faire voter un projet de loi rectificatif de la LPM 2023 pour fixer notre effort de dépenses militaires à 4% du PIB**

Un objectif de 4% du PIB est nécessaire pour réarmer notre pays et assurer un rattrapage militaire des grandes puissances militaires. Cela impliquerait de porter l'effort de défense nationale à près de **115 milliards d'euros par an contre 63 milliards d'euros par an actuellement**.

Cet objectif ambitieux se justifie par l'accumulation de notre retard mais également par les évolutions géopolitiques en Europe. Alors que les Etats-Unis se concentrent depuis Barack Obama sur la zone Indopacifique, leur retrait d'Europe implique de renouveler notre approche de la défense européenne. A ce titre, deux chemins subsistent : la défense européenne avec une armée européenne et la coopération des Etats-nations. Or, une armée européenne avec le risque de suppression de la prise de décision à la

majorité serait catastrophique pour la souveraineté française. En effet, cela pourrait conduire les États européens à envoyer des troupes françaises sans l'avis du Président de la République et de la représentation nationale. Par conséquent, nous revenons à un monde westphalien où les grandes puissances militaires européennes organiseront la défense du continent.

Proposition 2 : Instaurer une « règle d'effort » 1 pour 4, pour 1€ de financement privé, l'État en investit 3

La proposition d'une « **règle d'effort** » 1 pour 4 vise à **stimuler l'investissement privé dans la défense en instaurant un levier public-privé**. Pour chaque euro investi par un acteur privé, l'État s'engagerait à en mobiliser trois, créant ainsi un effet multiplicateur incitatif. Ce mécanisme permettrait d'attirer les capitaux privés tout en gardant l'impulsion stratégique entre les mains de l'État. Il favoriserait l'émergence de projets industriels ambitieux tout en répartissant les risques. A noter que chaque milliard d'euros investi dans la BITD génère 2 milliards d'activité (PIB) supplémentaire au bout de 10 ans.

Proposition 3 : Engager un plan de réduction des dépenses publiques pour dégager des marges de manœuvre directes

Cette proposition consiste à engager un plan de réduction des dépenses publiques globales de 10 %, en ciblant deux grands postes : **une baisse de 10 % des dépenses sociales (900 milliards, soit 90 milliards d'économies à réaliser) et une réduction équivalente du coût de fonctionnement des agences publiques (90 milliards, soit 9 milliards d'économies)**. L'objectif est de dégager des marges budgétaires pour financer l'effort de défense sans accroître la dette. Cette approche vise à recentrer l'action publique sur les priorités stratégiques, en rationalisant les prestations sociales et en améliorant l'efficacité administrative.

Proposition 4 : **Plaider au niveau européen une exemption des dépenses de défense aux critères de Maastricht**

L'exonération des dépenses de défense des critères de Maastricht répond à un besoin stratégique : **permettre aux États européens d'investir massivement dans leur sécurité sans enfreindre les règles budgétaires strictes de l'Union.** Face aux menaces géopolitiques croissantes, notamment depuis l'invasion de l'Ukraine, ces dépenses sont considérées comme exceptionnelles et nécessaires. Pour ce faire, une révision temporaire ou une flexibilité dans l'application des critères (déficit inférieur à 3 % du PIB et dette à 60 %) est envisagée. L'objectif est de ne pas pénaliser l'effort de réarmement. Cela passe par une comptabilité "hors norme" ou des clauses dérogatoires encadrées. Cette approche vise à concilier responsabilité budgétaire et souveraineté stratégique.

REDEFINIR NOTRE STRATEGIE MILITAIRE

Proposition 5 : **Organiser une alliance de défense en cercles concentriques au sein de l'Union européenne et inclure le Royaume-Uni dans la défense du Vieux-Continent**

La création d'une alliance de défense en cercles concentriques permettrait de structurer la sécurité européenne autour d'un noyau dur stratégique. Cette architecture inclurait le Royaume-Uni, acteur militaire majeur et indispensable à la défense du continent. **La complémentarité des armées française, britannique, allemande, italienne et polonaise – en termes de capacités nucléaires, de projection, de logistique et de masse – renforcerait la crédibilité de l'Europe face aux menaces.** Une telle organisation favoriserait une coopération flexible mais robuste, fondée sur la confiance et la convergence des intérêts sécuritaires.

Proposition 6 : **Choisir nos alliances en Indopacifique**

En 2007, le Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Quad) permet déjà aux États-Unis d'investir la zone Indopacifique pour contrer l'émergence

chinoise. En effet, sous l'impulsion du Premier ministre japonais Shinzo Abe, le Quad est une coopération entre les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Australie, quatre nations redoutant la puissance chinoise. Seulement, l'Australie abandonna en 2008 l'alliance en raison de la sinophilie du Premier ministre de l'époque Kevin Rudd croyant à la renaissance pacifique chinoise. L'alliance a été relancée sous l'impulsion de Donald Trump en 2017 et de Narendra Modi qui désaxe progressivement l'Inde de son rôle de non-aligné face à l'hostilité chinoise (qui l'exclut des routes de la Soie par exemple).

Cette coopération prend la forme de **rencontres et séminaires diplomatiques et de quelques manœuvres militaires**. Toutefois, son périmètre d'actions demeure limité. Pour autant, il offre un cadre diplomatique qui peut permettre à l'Europe de faire son choix face à la Chine. En effet, **tous les pays membres du Quad ont malgré tout, des dépendances économiques vis-à-vis de la Chine**. A ce titre, pour pleinement suivre la doctrine américaine, les responsables européens pourraient approfondir leurs alliances avec les pays de l'Indopacifique qui se sentent vulnérables face à la stratégie chinoise offensive dans la Mer de Chine, le Pacifique ou dans l'Océan Indien (projet des nouvelles routes de la soie, stratégie du collier de perles³⁴). D'autant plus que de nombreux autres pays de la zone indopacifique pourraient être intéressés tels que la Corée du Sud ou encore la Nouvelle-Zélande.

La France doit adopter une stratégie similaire en Indopacifique, d'autant plus **qu'elle dispose d'atouts** entre son partenariat économique et militaire avec l'Inde, une présence des Outre-Mer Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie.

Proposition 7 : **Choisir nos alliances en Afrique et au Moyen-Orient**

Un réarmement français ne pourra jamais se faire sans réinvestir militaire l'espace Moyen-Orient et surtout Afrique. Nous avons vu que même sur des

³⁴ La stratégie du « collier de perles », Infographie, Alternatives économiques, 2019.

guerres asymétriques de faible intensité, une armée a besoin de rester au contact de conflits pour demeurer performante. Or, en Afrique, de nombreux pays ayant fait le choix de l'assistance russe avec les défauts que cela comporte pourrait revenir sur ce choix.

La France doit reprendre des partenariats militaires avec les pays de la CEDEAO, notamment le Nigéria, l'Afrique du Sud, mais aussi les pays dans lequel elle est intervenue comme la Centrafrique, etc.

Proposition 8 : **Opter pour une armée de projection**

Opter pour une armée de projection, en complément de la dissuasion nucléaire, permettrait à la France de se doter d'une posture stratégique complète : **capable de prévenir, dissuader et, si nécessaire, intervenir**. Ce modèle intègre la capacité à mener des guerres préventives pour neutraliser des menaces avant qu'elles ne se matérialisent sur le sol national ou européen. Il repose sur une force mobile, réactive et technologiquement avancée, capable d'agir rapidement en dehors du territoire. Ce choix renforcerait la crédibilité de la France comme puissance de sécurité en Europe et au-delà.

CREER UN ECOSYSTEME FAVORABLE AU REARMEMENT MILITAIRE

Le défi de la masse posé par les nouveaux enjeux stratégiques de la guerre moderne donne à la France un avantage comparatif non-négligeable, qui est sa base industrielle et technologique de défense (BITD). Celle-ci doit devenir l'acteur central du réarmement français, en s'adaptant depuis quelques mois à un modèle d'économie de guerre.: les chaînes d'approvisionnement du civil deviennent un modèle de réactivité et de fluidité que le schéma industriel de défense ne connaissait pas jusqu'à présent. Il est donc nécessaire d'offrir un cadre favorable à nos acteurs

économiques pour porter une véritable ambition de défense et de réarmement militaire.

UN NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT

La question du financement de ce nouveau plan d'investissement reste centrale, à l'heure où le pays traverse une période de déficit budgétaire importante. Ainsi, pour faire passer la part de la Défense dans le PIB de 2% actuellement, à 4% à horizon de 2029, la France doit trouver des leviers financiers.

Proposition 9 : **Créer un livret de défense d'épargne**

Le lancement d'un livret défense d'épargne constituerait un **fonds de 450 millions d'euros lancé par la Banque Publique d'Investissement (BPI) devrait satisfaire les besoins de financement des entreprises à hauteur de 5 milliards d'euros**, dont le rendement variera en fonction des résultats financiers. Le taux d'intérêt n'est donc pas garanti, ce qui n'écarte pas la part de risque que cet investissement présente pour ses futurs actionnaires. Le reste du financement devrait provenir de fonds publics, comme la caisse des dépôts ou l'État lui-même, mais aussi de sources privées.

Proposition 10 : **Flécher les fonds des assurances-vie vers les entreprises de défense**

Le lancement d'un nouveau livret prendrait un temps trop important compte tenu des contraintes de durée que nous avons pour nous réarmer militairement.

L'assurance vie vient de dépasser les 2 000 milliards d'euros d'encours, soit plus de 60% de la dette nationale. D'autant plus qu'il s'agirait de flécher des investissements déjà réalisés par les acteurs institutionnels (banques et assureurs) vers le secteur de la défense, porteur sur le plan de la rémunération du capital depuis les annonces de réarmement.

Flécher une partie des fonds des assurances-vie vers les entreprises de défense permettrait de mobiliser une épargne massive et largement sous-utilisée au service de la souveraineté nationale. Ce mécanisme offrirait aux industriels de la défense un accès élargi à des financements stables et de long terme, indispensables pour leurs investissements stratégiques. En valorisant ces placements dans une logique patriotique, l'État pourrait encourager les épargnants à soutenir l'effort de réarmement.

Proposition 11 : **Imposer un « Buy European Act »**

Cet engouement autour de l'investissement dans la défense ne se limite pas aux frontières françaises, mais bien à l'Europe en général : les plans massifs de nos voisins outre-Rhin ou polonais promet un effet de croissance général. Mais **ces dépenses doivent bénéficier aux entreprises françaises si nous ne voulons pas gonfler la facture des importations et leur permettre de monter rapidement en charge sur les volumes demandés.**

La mise en place d'un "**Buy European Act**" viserait à renforcer la souveraineté industrielle européenne en privilégiant les achats de défense intra-européens, notamment français.

Aujourd'hui, la France exporte 30 % de sa production industrielle de défense – contre 8 % en 1960 – principalement vers quelques clients hors UE, comme l'Inde, l'Égypte ou le Qatar, **ce qui crée une forme de dépendance stratégique.** En incitant les États membres à acheter prioritairement européen, cette mesure permettrait de sécuriser les débouchés industriels, de renforcer l'autonomie stratégique collective et de mieux répartir les investissements de défense au sein de l'UE.

UNE PAUSE NORMATIVE

Les industries de défense subissent comme de nombreux secteurs **un enfer normatif.** Si elles peuvent être positives notamment sur le plan militaire pour garantir l'interopérabilité des armées alliées, notre BITD en souffre parfois, notamment sur le plan du financement via les critères ESG.

Proposition 12 : Créer un label « défense nationale »

Ce label, attribué par l'État, permettrait de certifier que les entreprises de défense respectent des critères ESG spécifiques au secteur. Il offrirait aux investisseurs une garantie sur la conformité ESG des entreprises labellisées, réduisant ainsi les coûts de vérification et les risques réputationnels. L'enjeu d'un tel label est de simplifier son obtention pour éviter que cette partie soit étudiée par les banques lors de la mise en place d'un dossier de financement.

Proposition 13 : Reconnaissance du rôle de service public des entreprises de défense

En parallèle de la proposition précédente, les entreprises de défense doivent se voir attribuer la reconnaissance du rôle de service public et ainsi de bénéficier des avantages subséquents portant sur trois objets : une forme de légitimité morale et politique réduisant la stigmatisation du secteur dans les milieux financiers voire politiques, un allègement réglementaire sur les normes ESG mais aussi REACH ou encore les obligations anticorruption excessives ce qui faciliterait le déploiement de procédures d'urgence ou dérogatoires de la part de l'État, et enfin un avantage fiscal permettant de justifier des dispositifs d'exonération de charges, d'amortissements accélérés ou encore de régimes spécifiques de recrutement, de formation ou de travail comme dans le reste du secteur public.

Ainsi, en soulignant que ces entreprises contribuent à la sécurité nationale et sont soumises à des réglementations strictes, cette approche vise à les intégrer pleinement dans les politiques ESG, en tenant compte de leur mission particulière.

Proposition 14 : Établir un moratoire sur l'application de la loi Sapin II aux marchés confidentiels défense

La loi Sapin II impose des obligations anticorruptions et de conformité administrative très lourdes, même sur des marchés couverts par le secret-défense. Une telle législation paraît antinomique avec les impératifs de réarmement qui suppose une accélération du cadencement et de la montée en charge industrielle.

Un moratoire sur ces obligations pour les marchés classifiés permettrait d'accélérer les commandes critiques sans sacrifier la transparence dans les circuits non sensibles.

Proposition 15 : **Assouplissement des règles d'urbanisme et d'environnement sur les sites de production stratégiques en créant un régime spécial de « sites stratégiques prioritaires »**

De nombreux projets de construction ou d'extension d'usines militaires sont ralentis par des contraintes liées à l'environnement ou à l'archéologie préventive. Un régime spécial de « sites stratégiques prioritaires » pourrait lever ces freins et permettre un déploiement rapide des capacités de production. Cette simplification viserait à réduire les délais administratifs et à faciliter la mise à disposition des terrains pour les besoins militaires.

Proposition 16 : **Renforcer les pouvoirs de réquisitions du Premier Ministre**

Dans la continuité d'une proposition portée le think-tank Iris, il est nécessaire d'élargir les pouvoirs de réquisition des autorités compétentes, notamment du Premier ministre, en cas d'urgence liée à la défense nationale. Cela inclut la possibilité de réquisitionner des terrains, des infrastructures et des services nécessaires à la conduite des opérations de défense, même en l'absence de menace directe sur la vie de la Nation. Cette mesure vise à assurer une réactivité optimale face aux situations critiques

Proposition 17 : **Créer un régime de dérogation aux seuils de marchés publics pour les commandes de défense urgente**

Le code des marchés publics impose des procédures longues et rigides, y compris pour les commandes urgentes de matériel de défense, même si des dispositifs dérogatoires peuvent exister. Il faut désormais que la dérogation devienne la règle plutôt que l'exception.

Un régime dérogatoire (fast-track) pour les commandes en contexte de « montée en puissance stratégique » permettrait aux forces armées de s'équiper plus rapidement.

LIBERER LE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA DEFENSE

Dans les différents modèles de réarmement que nous explorons notamment celui de Franklin Roosevelt en 1941 mais également le plan Blum/Daladier, la quantité de travail à augmenter est nécessaire pour parvenir à réarmer un pays. Autrement dit, ce n'est pas à 35h/semaine que l'on réarme un pays. Mais au-delà du temps de travail, c'est aussi tout une filière à revaloriser pour la rendre attractive afin d'attirer naturellement à elle, les talents de demain.

L'industrie française manque de main d'œuvre formée et opérationnelle, qui représenterait environ **10 000 postes dans la défense**, selon la DGA. Le rôle de l'Etat va être, *de facto*, de favoriser l'attractivité des filières de défense, notamment grâce à des plans de soutien, ou une extension de la réserve industrielle comme il a déjà été mis en place.

Proposition 18 : **Amplifier les campagnes « grand public » de reconnaissance des métiers des armées et de la BITD**

Si des campagnes de recrutement existe pour les armées et fonctionnent, il est nécessaire que les Français découvrent et aiment leur industrie de défense à travers sa diversité de métiers. Cette revalorisation des métiers industriels dans l'opinion publique, notamment dans les filières techniques

et manuelles, doit passer par des campagnes de communication ciblées : montrer l'industrie de défense sous un jour nouveau en appuyant sur son utilité stratégique permettra de reconnaître publiquement des compétences spécifiques.

Proposition 19 : **Créer un sommet « Choose Defense »**

Un sommet « **Choose Defense** », inspiré de la réussite du modèle « Choose France » et complémentaire au Salon du Bourget, vise à renforcer l'attractivité de la filière industrielle de défense française auprès des investisseurs, partenaires technologiques et décideurs internationaux. Ce sommet annuel rassemblerait à Paris les grands acteurs mondiaux de la défense – industriels, fonds d'investissement, banques, startups, responsables politiques et militaires – autour de tables rondes, d'annonces de projets et de signatures de contrats. L'objectif est double : valoriser l'excellence française dans les secteurs clés de la BITD (aéronautique, cybersécurité, spatial, drones, IA militaire, etc.), et favoriser l'implantation ou la relocalisation d'activités stratégiques sur le sol national.

Ce forum offrirait aussi une plateforme diplomatique pour promouvoir une vision européenne de la souveraineté stratégique, en encourageant des coopérations bilatérales ou multilatérales. Enfin, il pourrait contribuer à **repolitiser positivement l'image du secteur défense**, souvent marginalisé dans les grands rendez-vous économiques internationaux.

Proposition 19 : **Revaloriser les métiers industriels, techniques et scientifiques de la BITD**

Une politique d'attractivité de métiers sans reconnaissance financière est vouée à l'échec. C'est pourquoi l'État doit fixer le cap, **un tiers de l'accroissement des dépenses dans le secteur de la défense pour le réarmement doivent revenir aux salariés qui fourniront plus d'efforts.**

Proposition 20 : **Défiscaliser les heures supplémentaires pour les salariés dans le secteur du réarmement**

Cette mesure vise à **stimuler la production et l'effort industriel** dans la BITD en exonérant d'impôt sur le revenu les heures supplémentaires réalisées par les salariés du secteur. Elle répond au double objectif d'accroître rapidement les capacités de production tout en valorisant l'engagement des ouvriers et techniciens mobilisés dans la montée en puissance industrielle. Inspirée du modèle appliqué à d'autres secteurs stratégiques (santé, sécurité), cette défiscalisation renforcerait la compétitivité des entreprises et l'attractivité des postes concernés. Nous estimons le coût de cette mesure à environ **100 millions d'euros par an**, basé sur 200 000 salariés, 100 heures supplémentaires par an et un taux de fiscalité global de 20 %.

Proposition 21 : **Créer une exemption de la limitation du temps de travail dans les secteurs clés du réarmement**

En complément de la revalorisation du travail, nous devons encourager l'augmentation du temps de travail. En 1936, le Front Populaire avait limité le temps de travail à 40 heures dans tous les secteurs. Or, cela avait emporté comme conséquence de ralentir l'effort de réarmement.

C'est pourquoi en 1938, Daladier porte la limite du temps de travail à 45 heures par semaine pour l'industrie aéronautique. Il serait judicieux de s'en inspirer pour soutenir notre réarmement massif en créant une exemption aux 35 heures pour les entreprises de ce secteur en autorisant les secteurs par convention collective à aller jusqu'au maximum européen de 48 heures par semaine, en visant une moyenne entre 39 heures et 42 heures dans le secteur. La **CPME** (Confédération des petites et moyennes entreprises) a déjà proposé d'allonger à 36 heures, une mesure qui va dans le bon sens mais qui est trop lointaine de nos objectifs de réarmement.

Une telle mesure permettrait d'augmenter la production et de générer davantage de recettes fiscales via les cotisations salariales qui compenseront le coût de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Proposition 22 : **Étendre le statut d'exemption d'impôt sur le revenu des militaires en OPEX à tous les militaires**

Cette mesure vise à reconnaître l'engagement spécifique des militaires en élargissant à l'ensemble des effectifs un statut d'exonération d'impôt sur le revenu, actuellement limité à certaines zones d'opérations extérieures. Elle s'inscrit dans une logique de revalorisation du métier militaire, de fidélisation des effectifs et d'attractivité de la profession, dans un contexte de montée en puissance de nos besoins en défense.

Outre son impact symbolique, cette exonération aurait une portée sociale concrète pour les familles militaires, souvent confrontées à la mobilité, à l'isolement ou à la dangerosité des missions. Le coût estimé de cette mesure pour les finances publiques serait d'environ **600M€ par an**, sur la base de 205 000 militaires et d'un revenu annuel moyen imposé de 30 000 euros.

Proposition 23 : **Bénéficier de la reconnaissance de service public pour exonérer de charges sociales employeurs nos entreprises de la BITD**

Nous devons encourager nos entreprises de la BITD à embaucher pour accompagner la montée en charge de la production industrielle de défense. L'enjeu est de réduire le coût du travail dans un secteur stratégique confronté à une montée en puissance urgente de sa production et à des tensions sur le recrutement.

Il faut donc que l'État appuie cet effort en accordant des exonérations ciblées de charges sociales patronales en bénéficiant de la reconnaissance de service public mentionnée dans la proposition n°13 à l'image d'autres services publics comme le médico-social ou dans les associations reconnues d'utilité publique par l'État.

Proposition 24 : **Créer un « Erasmus de la défense » entre écoles d'ingénieurs, armées et industriels**

Lancer un programme de mobilité croisée entre étudiants en ingénierie, jeunes militaires et personnels des industries de défense avec nos alliés européens. Ce dispositif offrirait des stages, immersions et doubles diplômes dans les grands groupes (Thales, Safran, Naval Group), les forces armées et les centres de recherche militaires. L'objectif est de **former une élite technique et opérationnelle**, rompue aux enjeux stratégiques et industriels.

Proposition 25 : **Mettre en place un label « Campus Défense » pour les lycées professionnels et écoles techniques**

Délivré aux établissements qui développent des filières spécialisées en lien avec les besoins de la BITD (cybersécurité, mécanique de précision, électronique embarquée, matériaux militaires). Le label s'accompagnerait d'aides au matériel, de bourses, de mentors issus du secteur défense, et d'un accès prioritaire à l'emploi.

Plus globalement, la France doit repenser son modèle public/privé en développant des partenariats en triple hélice : Etat, industrie, universités/écoles. Cette logique décroisée pourrait alors permettre de bâtir de véritables **chaînes de compétences intégrées**, de la formation initiale à l'insertion professionnelle.

Proposition 26 : **Créer une « réserve industrielle de défense »**

Sur le modèle de la réserve militaire, cette force de soutien mobiliserait **des ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés et chercheurs**, retraités ou en disponibilité, formés pour intervenir en cas de crise. Encadrée par la DGA et les grands industriels, cette réserve permettrait de **renforcer rapidement les chaînes de production**, former des jeunes recrues ou pallier des pénuries critiques de compétences.

DOMINER LES RUPTURES TECHNOLOGIQUES MILITAIRES

La domination de la France sur les ruptures technologiques militaires dépendra de sa capacité à anticiper, financer, structurer et **intégrer les innovations stratégiques** dans une logique de souveraineté et de projection de puissance.

La France a longtemps voulu marquer par sa polyvalence et sa présence sur les cinq dimensions combatives (terre, air, mer, espace et cyber), ce qui lui a valu une réduction de ses proportions et un retard technologique sur les puissances émergentes. Aujourd'hui, le front de guerre a changé : le combat au corps à corps devient minoritaire, le matériel ne répond plus aux mêmes exigences. **Le modèle de défense doit être repensé en fonction des évolutions rapides, et nos approches stratégiques réévaluées, pour assurer à la France une position de résilience face à un monde de plus en plus incertain.** La guerre en Ukraine nous a mis face à une réalité : le besoin de stocks stratégiques abondants comprenant des drones, des munitions et autres systèmes massifs mais à coût maîtrisé. Nous ne pouvons plus nous reposer seulement sur une approche qualitative de la technologie de pointe, mais aussi sur la quantité, pour se préparer à des conflits prolongés tout en disposant d'un système économique robuste.

PRIORISER LES INNOVATIONS DE RUPTURE DANS LA DEFENSE

Proposition 27 : **Prioriser les chaînes de valeur stratégiques dans les innovations de rupture dans le domaine de la défense entre celles nécessitant une maîtrise nationale totale et celles nécessitant une maîtrise européenne**

La dépendance de l'industrie de défense aux produits tiers importés, comme les semi-conducteurs, nous pousse à questionner **notre maîtrise de la chaîne de valeur**. Il est notamment crucial de réorganiser la base industrielle et technologique de défense européenne, en spécialisant

certaines entreprises sur leur savoir-faire initial et non pas éparpiller les offres d'armement : cela évitera alors de créer des **goulots d'étranglement** sur les mêmes équipements, et donc le risque de pénurie au niveau régional.

Proposition 28 : **Prioriser des composants clés et aux carrefours des besoins (semi-conducteurs, capteurs optiques, électronique embarquée, systèmes de propulsion, matériaux avancés)**

En complément de la proposition précédente, il faut réduire la dépendance stratégique de la France et de l'Europe vis-à-vis de fournisseurs étrangers pour les composants essentiels à la souveraineté militaire : **semi-conducteurs, capteurs optiques, électronique embarquée, systèmes de propulsion, matériaux avancés, etc.**

L'objectif est double : assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement en cas de crise géopolitique ou de rupture mondiale, et renforcer l'autonomie industrielle de la BITD face aux risques de pénurie ou de chantage technologique. Pour cela, plusieurs leviers peuvent être activés : subventions à la relocalisation, appels à projets souverains, commandes publiques sécurisées, co-investissements avec des fonds d'État, et clauses de préférence nationale ou européenne dans les marchés d'armement.

Proposition 29 : **Accélérer la production de drones militaires**

Ce rapport n'ayant pas été réalisé par des experts militaires, il ne vise pas l'exhaustivité sur le matériel militaire et les dernières technologies idoines, mais pose un cadre de réflexion. Parmi les innovations militaires réclamées par les différents états-majors armés, les drones figurent dans les priorités.

La transformation du combat se voit dans sa « dronisation », qui nous oblige à investir massivement dans cette arme à faible coût : le ministre des Armées a par ailleurs annoncé une dotation de 3 000 drones dès 2025, qui devrait se poursuivre dans les années à suivre. En effet, les ruptures technologiques ne sont pas seulement techniques : elles impliquent une **révision profonde des**

doctrines d'emploi, des formats d'unités, et des chaînes de commandement. La France doit donc intégrer la technologie dans la stratégie, et non l'inverse. Cela suppose des exercices conjoints, des expérimentations permanentes.

SOUTENIR ET PROTÉGER L'INNOVATION DE NOS ACTEURS

Proposition 30 : **Soutenir l'innovation de nos champions industriels exportateurs en leur accordant une priorité d'accès au crédit impôt-recherche (CIR)**

Pour ne pas subir un nouveau retard technologique, la France se retrouve dans l'obligation d'investir massivement dans une R&D duale et militaire, notamment en intégrant davantage les start-ups de la French Tech Défense, tout en soutenant ses grandes têtes industrielles.

L'idée de la proposition est d'intégrer **les projets de R&D** liés à l'innovation duale (civil/militaire) ou aux programmes stratégiques d'exportation (aviation de chasse, frégates, missiles, cyber) **dans une catégorie prioritaire du CIR, bénéficiant de taux bonifiés, de délais de traitement accélérés par Bercy, et d'un accompagnement dédié**. Cette priorisation aurait un effet d'entraînement sur toute la chaîne de sous-traitance.

Le soutien actif aux champions industriels français (Thales, MBDA, Safran, Naval Group...) par les commandes publiques et les grands programmes structurants (SCAF, MGCS, SNLE 3G...) est nécessaire. Ce soutien public permettrait aux industriels d'**absorber les cycles longs et coûteux de développement de technologies critiques** (systèmes autonomes, furtivité, guerre électronique, propulsion nouvelle génération), tout en mutualisant certains risques avec l'État. Il s'inscrirait dans une logique de **préférence nationale intelligente**, pour maximiser les retombées industrielles et stratégiques sur le territoire.

Proposition 31 : **Constituer des stocks stratégiques de ressources clés**

L'une des clés du réarmement est la maîtrise de l'approvisionnement en ressources clé (terres rares, métaux technologiques, etc.), de surcroît lorsqu'elles ne sont pas produites ni en France, ni en Europe. En complément de notre stratégie d'alliances exposée précédemment, il est nécessaire de consolider nos stocks de ressources.

Dans un contexte de rivalités systémiques, la France doit préserver sa **capacité autonome à concevoir, produire et maintenir ses systèmes de défense**, sans dépendances critiques vis-à-vis de puissances concurrentes parfois productrices de ces ressources.

Proposition 32 : **Renforcer les moyens de la DG Trésor, de la DRSD et de la DGSJ pour le contrôle des investissements étrangers sensibles**

Accroître les effectifs et les capacités d'analyse des services en charge du filtrage des investissements étrangers (**DG Trésor, DRSD, DGSJ**), afin de traiter plus vite et plus finement les tentatives d'acquisition de technologies critiques par des acteurs étatiques ou des fonds opaques. Ce renforcement passerait aussi par une meilleure coordination interministérielle et un accès élargi aux bases de données financières et industrielles.

Proposition 33 : **Créer une « liste rouge » des technologies stratégiques non cessibles hors UE**

Établir une **liste nationale évolutive des innovations de rupture interdites de transfert ou de cession à des entités non-européennes**, dans des domaines comme les drones autonomes, les capteurs quantiques, l'IA embarquée, les matériaux furtifs, ou la propulsion avancée. Cette liste permettrait de donner un cadre clair et prévisible aux industriels et d'envoyer un signal dissuasif aux acheteurs étrangers.

Proposition 34 : **Instaurer un « droit d'alerte souverain » pour les entreprises sensibles en cas d'offre étrangère**

Il faut permettre à toute entreprise innovante travaillant dans un secteur de souveraineté (défense, cyber, spatial, énergie duale...) de déclencher un signalement direct et protégé auprès de l'État en cas d'approche ou d'offre de rachat douteuse. Cette procédure confidentielle activerait un examen prioritaire par les services de l'État, avec possibilité de veto rapide. L'objectif est de protéger les pépites trop petites pour se défendre seules.

Proposition 35 : **Instaurer un mécanisme de protection renforcée pour les brevets « souverains »**

Les **brevets dits « souverains »** bénéficient d'une protection juridique et commerciale étendue dans l'ensemble de l'UE : droits d'usage exclusifs sur les marchés publics européens, barrières réglementaires à l'importation de technologies concurrentes hors UE, et sanctions dissuasives en cas d'atteinte à ces brevets. Ce statut renforcerait l'autonomie technologique européenne dans le domaine militaire. De même, il convient de durcir les règles interdisant la délocalisation non encadrée des technologies couvertes par des brevets sensibles, y compris dans le cadre de partenariats industriels. Cela inclurait une obligation de déclaration préalable pour toute externalisation impliquant un État tiers et la possibilité de sanctions administratives lourdes en cas de manquement.

Proposition 36 : **Utiliser l'alliance européenne dans l'OTAN pour démultiplier les investissements hors « périmètre France »**

Des investissements et des projets dépassent le « périmètre France ». Pour cela, il faudra nouer des alliances technologiques ciblées avec des États de l'Union Européenne, des membres de l'Otan, mais aussi bilatérales comme le prévoit le programme SCAF (Système de Combat d'Avions du Futur). Il ne s'agit pas de renoncer à notre autonomie stratégique, mais acter qu'au XXI^{ème} siècle, des projets sont parfois hors de portée de notre pays désindustrialisé et désarmé.

CONCLUSION

Réarmer la France n'est pas une option idéologique : c'est une **nécessité stratégique, industrielle et historique**. Face au retour brutal de la guerre en Europe, à l'effacement progressif du parapluie américain et à l'affirmation de puissances hostiles, la souveraineté militaire française doit redevenir une priorité nationale.

Ce rapport a montré que la France dispose encore des atouts nécessaires pour redevenir une puissance militaire crédible, à condition d'assumer une rupture avec les logiques héritées des « dividendes de la paix ». Cela passe par un **choix doctrinal clair**, un effort budgétaire à la hauteur des menaces, et la mobilisation d'un **écosystème complet : armées, industrie, finance, recherche et société civile**. Il est temps de libérer notre appareil militaro-industriel des carcans normatifs, de refonder notre doctrine stratégique et d'entrer pleinement dans une économie de guerre. Si nous ne décidons pas de notre destin militaire, d'autres le feront pour nous et la France sortira définitivement de l'Histoire.

Par **Matthieu Hocque**, directeur adjoint des Etudes du Millénaire

William Thay, Président du Millénaire

Contribution : Lisa Guilcher, analyste défense au Millénaire

Crédit photo : défilé du 14 juillet [via Flickr](#) sous licence [CC BY-SA 2.0](#)



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire général : Clément PERRIN

Vice-présidents: Gilles BÖSIGER et Olivier BODO

Directeur des études : Matthieu HOCQUE

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*